

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 4 octobre 2022

4^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 4 octobre 2022, à 18 h et à 20 h 30
Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Karine Beausire Ballif ; M. Louis Dana ; Mme Charlotte De La Baume ; Mme Sarah Depallens ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Coralie Dumoulin ; M. Alain Hubler ; Mme Prisca Morand ; Mme Patrizia Mori ; M. Andrea Münger ; M. Jacques Pernet ; Mme Joëlle Racine ; Mme Clara Schaffer ; Mme Manon Zecca.

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Valérie D'Acremont ; Mme Marine Ehemann ; Mme Alice Girardet ; Mme Sara Gnoni ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Pedro Martin ; Mme Maïmouna Mayoraz ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; M. Navasivayam Thambipillai ; Mme Maurane Vouga.

Membres présents	70
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	15
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Absence du syndic

La présidente informe l'assemblée de l'absence du syndic pour toute la séance.

Communication

Arrivée tardive de Mme Litzistorf, municipale

La présidente informe l'assemblée de l'arrivée tardive de madame la directrice de Logement, Environnement et Architecture

Prestation de serment de M. Mathieu Delacrétaz (PLR) en remplacement de M. Xavier de Haller, démissionnaire et de Mme Carolina Carvalho Arruda (soc.) en remplacement de Muriel Chenux Mesnier, démissionnaire

La présidente : – Nous commençons avec l'assermentation d'une nouvelle élue et d'un nouvel élu.

Je prie Mme et MM. les huissiers de bien vouloir les faire entrer et j'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever.

Madame, monsieur, en tant que nouvelle et nouveau membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

Madame Carolina Carvalho Arruda, monsieur Matthieu Delacrétaz ?

Mme Carolina Carvalho Arruda (Soc.) : – Je le promets.

M. Matthieu Delacrétaz (PLR) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal, vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de communes certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de Mme Muriel Chenux Mesnier, démissionnaire

La présidente : – J'invite le groupe socialiste à me proposer une candidature.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Nous proposons la candidature de Mme Onaï Reymond. Elle saura mettre ses compétences au profit de cette commission.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Onaï Reymond, comme membre de la Commission permanente des finances.

(insérer délibéré)

Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de Mme Marlène Bérard, désignée membre ordinaire

Mme Marlène Bérard, au nom du groupe PLR, propose la candidature de. Mme Coralie Dumoulin.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Coralie Dumoulin, comme membre suppléante de la Commission permanente de politique régionale.

(insérer délibéré)

Election complémentaire d'un membre au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de Mme Denise Gemesio, démissionnaire

Mme Marlène Bérard, au nom du groupe PLR, propose la candidature de M. Nicolas Hürni.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Nicolas Hürni comme membre du Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

(insérer délibéré)

Démission de Mme Marine Ehemann du Conseil communal avec effet au 04.10.2022

La présidente lit la lettre de démission de Mme Ehemann.

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, je vous adresse ma lettre de démission du Conseil Communal en raison d'un déménagement dans une commune voisine.

N'ayant pas eu le temps de me sentir élue, au vu de ma courte « carrière » politique, je vous souhaite simplement beaucoup de courage pour affronter les crises qui nous attendent.

La présidente : – Cette lettre est signée de Mme Marine Ehemann. Mme Ehemann est entrée au Conseil communal le 7 juin 2022. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses activités privées et associatives.

Démission de Mme Maymouna Mayoraz de la Commission des finances

La présidente annonce la démission de la Commission des finances de Mme Maymouna Mayoraz, avec effet au 28.09.2022

Démission de M. Johann Dupuis de la Commission de gestion

La présidente annonce la démission de la Commission de gestion de monsieur Johann Dupuis, avec effet au 04.10.2022.

Communication

Proposition de modification de l'ordre du jour de la séance du 11 octobre 2022

La présidente : – A la suite de ces deux démissions, afin d'assurer le bon fonctionnement de ces deux commissions permanentes, il serait opportun de nommer rapidement les personnes appelées à remplacer les démissionnaires. Pour cette raison, je vous propose de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil du 11 octobre pour y ajouter :

1. L'assermentation de la remplaçante de Mme Ehemann ;
2. L'élection complémentaire à la Commission des finances ;
3. L'élection complémentaire à la Commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

Communication

(insérer communications)

Communication – Dépôt

(insérer dépôts)

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Isabelle BONILLO (EàG) et consorts : « Indexation des subventions culturelles aux coûts de la vie ? »

Lausanne, le

(Signé) *Isabelle Bonillo* et XX cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Procédure d'octroi d'urgence – Art. 68 RCCL

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Je me permets d'insister pour l'urgence de cette indexation des subventions culturelles alignée sur le coût de la vie des employés communaux de la Ville de Lausanne en raison de la grande précarité des acteurs de la culture. Il y a aussi une urgence, car il y a des dossiers concernant le théâtre qui doivent être rendus le 30 novembre pour la saison 2023-2024. C'est maintenant que ça doit être décisif. Et le budget 2023 doit être voté bientôt, ça me paraît être une urgence. Il y a une indexation à 2,87% alors que l'USS estimerait que pour pallier les problèmes que l'on va avoir prochainement, on parle plutôt de 4 à 5% d'indexation du coût de la vie.

Le Conseil, par 30 oui, 26 non et 11 abstentions accepte l'urgence à l'interpellation de Mme Isabelle Bonillo.

Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des vestiaires et du système sanitaire – demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2022/17 du 30 juin 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Samuel de Vargas (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport.

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le rapport-préavis proposé par la Municipalité prévoit à ce stade un crédit de 3 millions en vue de travaux dans la piscine de Mon-Repos. C'est bien l'objet dont on parle ? Merci !

Ça prévoit notamment la réfection de ses vestiaires. Tous les usagers de cette piscine savent que c'est un objet qui a beaucoup vécu, qui a une certaine patine, mais aussi une certaine usure. Ça mérite un peu d'investissement de la part de la Ville. C'est une infrastructure centrale dans la vie sportive des Lausannois. Le PLR soutiendra cet objet. Il estime que c'est un beau projet, c'est une amélioration. Il est nécessaire compte tenu du caractère vétuste de ses infrastructures.

Le passage à un vestiaire unique présenté comme non genré nous semble aussi une amélioration par rapport à l'existant, car ça présente l'état des lieux de la connaissance des piscines actuelles où, finalement, chacun dispose d'une cabine. Ça permet d'avoir plus de pudeur, plus de décence, moins de gêne dans les vestiaires où les gens sont plus protégés. On estime que c'est un meilleur système que celui qu'on a actuellement, qui date des années 1970. C'est aussi une amélioration des questions d'hygiène avec une meilleure séparation de la zone où les gens portent leurs chaussures et de la zone où les gens sont pieds nus. Nous trouvons donc que le projet amène une amélioration. Nous ne sommes pas sûrs que ça soit le caractère non genré, mais plutôt l'organisation des vestiaires qui fasse cela.

J'aimerais toutefois dire quelque chose sur les clubs sportifs qui utilisent le centre. C'est un centre multisport. La piscine abrite deux dojos de deux clubs sportifs d'arts martiaux. Le PLR naturellement soutient le sport associatif comme étant absolument utile et fondamental dans notre vie en communauté. Et il estime qu'il faut particulièrement prendre soin de la présence de ces clubs, en considérant que la piscine de Mon-Repos est un centre multisport qui offre aussi des prestations en matière de sport de combat.

Les clubs ont été surpris dans le premier projet qui ne les prenait pas complètement en compte, estimant notamment que les vestiaires qui leur étaient proposés étaient sous-dimensionnés et que le caractère non genré pouvait être un problème pour leurs sociétaires. Il y a eu des discussions avec la Municipalité.

Un autre problème pour ce club est la question des accès. La nouvelle situation condamnera l'accès unique pour ces clubs. Le point d'achoppement principal par rapport au club, qui pensait que la

Municipalité avait essayé dans un premier temps de passer en force, était relatif à l'organisation des vestiaires. Il y a eu un vœu lors du travail en commission qui souligne qu'il fallait continuer les discussions avec les clubs en vue de l'élaboration d'une solution consensuelle, une solution à laquelle manifestement nous sommes arrivés il y a peu. Cela nécessitera une petite modification du rapport-préavis avec une augmentation de la dépense de 108 000 francs.

Il fera l'objet d'un amendement déposé au nom de la commission. Le groupe PLR soutiendra cet amendement. Il estime qu'en cette période d'investissement, autant avoir des infrastructures qui correspondent aux besoins des clubs. Nous soutiendrons donc cet amendement. Ainsi que le projet de transformation de la piscine de Mon-Repos.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Suite aux échanges que vient de vous raconter M. Carrel, la commission a effectivement proposé deux amendements.

Le premier portait sur les places de parking pour personnes en situation de handicap, mais ce point avait déjà été soulevé par une question de Samson Yemane. Nous avons donc retiré ce premier amendement. Il n'y a donc plus qu'un seul amendement rédigé par Mme Sarah Depallens, qui est absente aujourd'hui.

Nous avons eu des discussions avec les clubs d'arts martiaux, elles se sont poursuivies et ont amené une proposition alternative, qui suppose un surcoût de 108 000 francs. Je vais vous lire cet amendement, que vous pouvez projeter.

Amendement Séverine Graff – conclusion 1

d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de ~~CHF 3'000'000.-~~ de CHF 3'108'000.- pour des travaux d'assainissement, de transformation et de modernisation des vestiaires et du système sanitaire de la piscine de Mon-Repos.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Les Vertes et Jeunes Vertes soutiennent dans la globalité ce rapport-préavis. La piscine de Mon-Repos est un lieu apprécié des Lausannoises et des Lausannois. La vétusté de sa tuyauterie et des vestiaires nécessitait d'entreprendre des travaux. Nous saluons les efforts de la Municipalité à opter pour des toilettes et des vestiaires mixtes. C'est un grand pas envers l'inclusion des différents genres. Nous encourageons également la Municipalité à opter pour ces stratégies lors de prochains travaux.

Concernant la collaboration avec les différents clubs de la piscine, nous regrettons que les différents clubs n'aient pas été consultés en amont du projet. Pour les prochains travaux des différents bâtiments, nous encourageons la Municipalité à être plus proactive et à consulter les différents acteurs et actrices du milieu en amont. Nous soutenons grandement ce rapport-préavis, les deux vœux votés en commission ainsi que l'amendement déposé ce soir.

M. Sébastien Kessler (Soc.) : – Le bâtiment est ancien avec des réelles contraintes, des espaces multiples et divers. Concernant les personnes à mobilité réduite, j'ai confiance que tout a été pensé. Cela étant, j'ai de la peine à bien comprendre quelques mesures sur les ascenseurs et les vestiaires. Ma question s'adresse à la directrice des sports et de la cohésion sociale. Peut-elle me rassurer que tout a été pensé, et bien pensé ? Cas échéant, ce qui doit être réalisé dans un second temps ? Afin que je dorme sur mes deux oreilles.

Mme Françoise Piron (PLR) : – En complément, je voudrais avoir un éclaircissement sur ce vœu d'avoir une place de parking pour handicapés dans la rue du Tribunal-fédéral. Nous avons reçu une annonce de la Municipalité, mais je n'ai pas compris où cette place de parc serait prévue : sur la route ou dans l'enceinte de la piscine ?

Nous avons vu dans le projet qu'il y avait un projet pour mettre un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Mais pour accéder à la piscine, il nous a semblé important d'avoir une place de parking handicapé dans la rue.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La nécessité de rénover les vestiaires et le système sanitaire n'est pas contestée ni contestable. Nous avons fait une visite de la piscine. Nous avons vu la vétusté des installations et des traitements de l'eau. L'inauguration de cette piscine a eu lieu en 1972, on connaît l'attachement à cette piscine et à cet immeuble historique, qui doit être rénové et adapté par différentes étapes. On n'arrive pas à rénover tout l'ensemble du bâtiment. C'est pourquoi il y a un montant qui va pour une étude en termes

d'économie d'énergie et de déperdition énergétique du bâtiment, pour voir comment améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. Nous proposons une rénovation d'un bâtiment qui a été conçu pour être une piscine. Initialement, il y avait plus de vestiaires. On a pu y mettre deux clubs qui sont installés sur le promenoir depuis 1987.

Comment rénover au mieux un tel bâtiment, les vestiaires, les accès, pour que cela convienne à tous les acteurs et actrices ? Par rapport aux clubs, il y a eu des discussions dès le début avec les clubs. Il y a eu une commission technique qui a été créée par les clubs, avec la Ville. Certains points ont été soulevés par les clubs. La question des accès, les vestiaires. Des solutions ont été trouvées aux problématiques soulevées. Reste cette question des vestiaires. Toutes les solutions trouvées ne satisfaisaient pas entièrement les clubs. Actuellement, ils entrent par l'arrière. Ils ont leur accès directement à leurs vestiaires. Ils peuvent stocker du matériel à l'étage. Ils vont se changer en bas. Mais quand la piscine sera ouverte, l'entrée à la piscine se fera là où se trouvent actuellement les vestiaires. Mais quand la piscine sera fermée, ils pourront continuer d'arriver par l'arrière. Ce genre de solution a été trouvé.

Par rapport au vestiaire, lorsque la commission s'est tenue, il y avait encore des discussions en cours. Nous souhaitons arriver à une solution satisfaisante pour les clubs. Dans le projet initial, l'intention était d'avoir des douches non genrés pour les clubs aussi. La réflexion était : les clubs doivent être dans la même logique, pour permettre d'ouvrir des parois pour que les vestiaires puissent être utilisés par des écoles pendant les vacances, par exemple. C'était une volonté d'utilisation mixte qui est toujours présente, mais on s'est rendu compte que la solution proposée, des cabines non-genrés plus larges pour se changer à l'interne pour les clubs, cela ne durerait que deux semaines. Et qu'il y aurait des croisements dans des zones de mixité de personnes en petite tenue. Et contrairement à la piscine, quand on va se doucher après le sport, on est nu. Cela soulevait une problématique. La solution qui a été proposée était de revenir à des vestiaires genrés pour les deux clubs et d'avoir des douches hommes et des douches femmes pour les clubs. Avec une cabine de douche fermée pour chaque club. C'est une solution qui satisfait les deux clubs. Il est toujours possible d'ouvrir pour que ce soit utilisé par les écoles à d'autres moments. C'est une solution qui fait sens.

Cette solution coûte 108 000 francs, d'après le devis qu'on a demandé. Si on souhaite que cela fasse partie de ce préavis, il faudrait amender le préavis. Nous avons également recherché de l'argent auprès du fonds du sport vaudois. Il se peut que l'on ait un soutien financier pour cela.

Concernant les personnes à mobilité réduite, Mon-Repos n'a pas du tout été pensé pour cela. On doit donc adapter un bâtiment compliqué pour qu'il soit le plus accessible possible. Jusqu'ici, il n'y avait pas d'accès au bassin pour les personnes à mobilité réduite. La solution qui semble la plus judicieuse pour la Municipalité touche l'accès aux vestiaires. Pour le restaurant, il faudra prendre l'ascenseur pour aller à des w.c. adaptés aux personnes à mobilité réduite. L'idéal serait d'avoir des w.c. adaptés à la même hauteur que le restaurant.

Ces w.c. adaptés, c'est dans le crédit-cadre qu'ils seront financés. Cela sera fait l'année prochaine. Ce n'est pas l'objet du préavis. Ici, on parle vraiment des vestiaires et du réseau sanitaire.

Pour les personnes à mobilité réduite, si on prend l'ascenseur, on se retrouve au niveau des bassins. De là, on pourra aller au vestiaire, aux piscines ou au club. Non, pardon. Dans les vestiaires des piscines pour se changer, où tout sera adapté. Et ensuite, on pourra accéder au bassin avec une plate-forme. Et remonter dans les dojos, le cas échéant.

Par rapport à l'ascenseur, c'est le même que celui de Bellerive. Il est conçu pour les personnes à mobilité réduite. Ce n'est pas un monte-charge ni pour tout public. Pour les personnes qui ont besoin de l'utiliser, en arrivant à l'accueil, une personne les accompagnera jusqu'aux vestiaires.

Je crois que j'ai répondu aux questions. Non ! La place de parc, madame Piron, est déjà opérationnelle. Elle est sur le côté de la piscine de Mon-Repos. Elle est déjà opérationnelle actuellement. Je vous remercie pour le soutien à ce préavis.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Malgré l'approbation générale sur ce projet, que je partage, je ne peux pas m'empêcher de remarquer que, sur un budget de 3'108 000 francs, on n'arrive pas à faire en sorte que la personne en situation de handicap n'ait pas besoin d'aller chercher une clé ou une personne pour lui ouvrir l'ascenseur ou pour aller aux toilettes. Cela me

paraît inconcevable qu'avec autant de mètres carrés on ne trouve pas les quelques 6 mètres nécessaires pour des toilettes handicap.

Je comprends qu'on ne puisse pas toucher au restaurant. Mais faire des w.c. au bon étage, c'est le moindre des respects pour les personnes handicapées. Je souhaitais dire mes regrets à ce sujet. Tout cela a sûrement été étudié pour trouver une solution adéquate, mais je trouve que l'adéquation de cette solution est très limitée.

Je me souviens, lorsque je suis arrivée comme directrice de l'école en 1988, que la personne en chaise roulante devait aller chercher la clé à la réception pour utiliser l'ascenseur. Ce n'était pas normal. Cela doit être accessible sans devoir demander. Avec tout le respect envers le travail accompli par les architectes et la municipale, je ne peux pas retenir mon indignation.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Merci à la municipale pour ses réponses. Pour la place de parc qui a été mise à disposition pour les personnes à mobilité réduite, je pensais la mettre sur l'avenue du Tribunal fédéral. C'est une longue avenue. Il n'y a aucune place pour handicapés. Elle pourrait servir à la fois pour ceux qui vont à la piscine et pour les proches aidants du quartier. Je voulais voir s'il était possible de mettre une place.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Pour répondre à cette question de l'accès aux w.c., pour le restaurant, les personnes en situation de handicap auront accès aux w.c.. On pourra y accéder en ascenseur. Ce que je voulais dire avant, c'est que pour accéder aux vestiaires, il y a des personnes à mobilité réduite qui sont accompagnées. Vous allez descendre l'ascenseur, mais ensuite, vous devrez entrer au niveau des bassins. Il y a un passage pour accéder aux vestiaires pour pouvoir se changer. Il y a des personnes qui arriveront à le faire toutes seules et d'autres qui auront besoin d'être accompagnées par le personnel de la piscine ou par des accompagnants qu'ils ont déjà. C'est la moins mauvaise solution que l'on a trouvée pour que la piscine soit accessible maintenant. Que ce soit pour le dojo ou pour la piscine.

Le restaurant, c'est autre chose. La piscine de Mon-Repos doit faire encore l'objet de rénovations futures. Pour le restaurant, ça devra être pris en compte pour que ça soit moins compliqué pour les personnes qui en ont besoin.

La discussion est close.

M. Samuel de Vargas (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je vais vous faire part des vœux que la commission a faits. Le premier est le suivant : la commission souhaite que la Municipalité continue les discussions avec le club d'arts martiaux avec une solution consensuelle à trouver. Le vœu suivant : la commission émet le vœu qu'une place de parking pour handicapés soit aménagée pour favoriser l'accès à la piscine pour les personnes à mobilité réduite. Ce vœu a aussi été accepté à l'unanimité. Il en est de même pour les deux autres conclusions du préavis qui ont été adoptées par 11 oui, zéro non et zéro abstention.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'amendement de Mme Séverine Graff.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 1 telle qu'amendée.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 1 abstention, approuve les conclusions nos 2 et 3 de la commission.

(insérer délibéré)

Questions orales

Question

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – La Ville souhaite renouveler les contrats des buvettes. Celle d'Ouchy dépend d'un restaurateur connu et rompu à l'exercice depuis des décennies. En revanche, la Coquette, dont Morges ne voulait plus, ou les buvettes du parc Bourget ou de la Jetée de la compagnie doivent attendre le printemps pour revivre. Je n'ai rien contre ces *food trucks*, ayant passé d'excellents moments cet été sur certains transats. Je pose la question suivante : que

deviennent les employés de ces installations éphémères? Difficile d'avoir cinq mois de travail et sept mois de chômage ? Ce système correspond-il à la vision du travail à Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je me réjouis que Mme Lavanchy ait profité des buvettes éphémères cet été à Lausanne. S'agissant des relations de travail entre les différents lauréats des appels d'offres effectués, comme ce sera le cas à l'avenir, cela relève de la responsabilité des employeurs, qui portent le risque économique et concluent des contrats dans le respect des différentes CCT applicables, y compris les délais de licenciement. Il ne s'agit pas pour la Municipalité de prévoir une occupation annuelle pour une activité saisonnière. Les règles de rang supérieur s'appliquent.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Je comprends bien que la Ville ne prend pas d'engagement vis-à-vis de ces personnes. Mais elles se retrouvent certainement au chômage. C'est un système qui peut paraître déplaisant. Je vous remercie, monsieur le municipal.

Question

M. Yusuf Kulmiye (Soc.) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildebrand. Comme vous avez pu le suivre dans les médias, le rapport du groupe de travail d'experts mandatés par les Nations Unies sur les droits des personnes afrodescendantes est sorti hier après-midi et les résultats ont été présentés à Genève. Cette délégation est venue en Suisse sur invitation du Conseil fédéral et a passé une dizaine de jours dans notre pays avec des visites, notamment dans notre ville de Lausanne.

J'avais à l'époque interpellé la Municipalité et vous, monsieur le municipal, plus particulièrement sur les conclusions préliminaires du groupe. Je reviens sur ce rapport qui s'inscrit dans les mêmes lignes quant à ses conclusions. Le groupe d'experts souligne le manque d'écoute de la société civile. Huit mois se sont écoulés depuis les premières conclusions.

La Ville et plus particulièrement la direction de la sécurité a-t-elle pris des mesures pour empêcher le profilage racial et le harcèlement de personnes racisées dans l'espace public par nos forces de l'ordre ? Est-ce que la Ville et vous, monsieur le municipal, avez entendu les inquiétudes du groupe et de quelle manière les avez-vous intégrées au sein du corps de police de la Ville ? En attendant vos réponses, comment allez-vous intégrer, ou continuer d'intégrer j'espère, les nouvelles recommandations du groupe d'experts auprès de la police lausannoise ? Est-ce qu'un dialogue est envisagé auprès de notre police et avec les différents groupes de la société civile qui s'engagent sur le sujet après ce rapport qui relève différents cas de violences policières ?

Je souhaite souligner le but de ma démarche : je partage les inquiétudes du groupe d'experts et je souhaite qu'un dialogue puisse s'établir entre les forces de l'ordre, la société civile et les élus au sens large. Le but est que nous n'ayons jamais à défiler dans les rues de cette ville en scandant le nom de citoyennes et de citoyens. Le groupe socialiste est d'ores et déjà en réflexion pour proposer des mesures qui s'inspirent des recommandations de ce rapport, sur la police, mais aussi dans d'autres domaines comme l'éducation, la santé et l'emploi.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je vous remercie pour cette question. A l'instar de l'ambassadeur helvétique auprès des Nations unies, j'affirme que la discrimination et le racisme sont les problèmes auxquels il faut s'attaquer d'urgence. La Ville de Lausanne n'a pas encore pris connaissance en entier de ce rapport, mais nous attendons que la publication du service de lutte contre le racisme fédéral publie une étude, annoncée pour les prochaines semaines.

J'ai lu pour ma part le résumé en anglais du rapport, dont un certain nombre de mesures ne relèvent pas de la politique communale. Parmi les mesures qui relèvent directement de la police, je remarquais avec plaisir le soutien par des policiers au port de caméra-piéton.

Je souligne toutefois que le rapport propose que les images soient diffusées publiquement, ce qui va en contradiction avec notre règlement sur la vidéosurveillance. Le conseil communal devra trancher pour dire s'il va dans la ligne de la recommandation émise par le groupe d'experts.

Pour le reste, le conseil communal insiste sur l'importance de ne pas faire de profilage racial, à ne pas discriminer et pratiquer le racisme ainsi qu'à dénoncer tout comportement contraire aux normes et aux bonnes pratiques en la matière.

Je me réjouis de continuer le dialogue qui existe avec un certain nombre d'associations représentant les afrodescendants et d'autres associations. Je sais aussi que d'autres services de la Ville sont aussi leaders dans tout ce qui est en lien avec l'intégration, telle que menée par ma collègue Mme Émilie Moeschler. Pour le reste, je me réjouis de continuer le dialogue sur ce dossier important et épineux.

Question

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Ma question s'adresse à Mme Emilie Moeschler, en charge des sports. Le coup d'envoi de la prochaine Coupe du monde de football sera donné le 20 novembre prochain dans l'un des six stades construits spécialement pour cet événement, pour un total d'au moins 6500 ouvriers morts sur les chantiers. Plusieurs villes ont pris des mesures symboliques à propos de cette coupe du monde aberrante sur le plan humain et environnemental. Est-ce que la Municipalité de Lausanne prévoit d'organiser ou d'autoriser des diffusions sur grand écran de matchs de cette coupe du monde et est-ce que des manifestations liées à cet événement sont prévues ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Depuis 2008, la Ville de Lausanne a soutenu l'organisation d'une fan zone avec un écran géant lors de presque tous les championnats du monde ou d'Europe de football. Cette année, en revanche, la Ville n'organisera pas ou ne soutiendra pas l'organisation d'une fan zone. A ce jour, nous n'avons pas de demande pour l'organisation d'une fan zone sur l'espace public.

J'aimerais rappeler que la Municipalité de Lausanne est attachée au plus strict respect des droits humains et des conditions de travail y compris dans le domaine du sport.

Question

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Et merci à M. Tétaz de projeter les photos prévues à l'appui de ma question orale.

Voilà, Lausanne, le Las Vegas de Suisse romande. Le groupe PLR s'était déjà étonné cet été que l'on arrose les usagers des parcs. Et cet automne, il s'étonne que l'on arrose des parcs lorsqu'il pleut. Ma question s'adresse à Mme la municipale Natacha Litzistorf. Ces photos ont été prises les 8 et 10 septembre derniers. Nous souhaiterions connaître les mesures d'arrosage en temps de pluie et suggérons donc que l'arrosage soit coupé pendant les périodes de pluie.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je vous demanderai, à la pause, de me dire le lien avec Las Vegas. Je n'y suis jamais allée. Merci d'avoir posé la question. Effectivement, on devrait affiner ces programmations qui sont, vous l'avez compris, automatiques. Nous pourrions avoir des systèmes un peu plus en relation avec la météo. C'est valable pour ce domaine, comme dans d'autres cas.

Nous avons « commuté » le système sur le mode hiver cette semaine. Il n'y aura donc plus d'arrosage. Et nous allons purger tout ce qui doit être purgé pour éviter d'avoir des problèmes au retour des beaux jours.

Question

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – La question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. La saison estivale s'est récemment achevée, brusquement même, avec le changement climatique qui ne connaît plus d'entre-saisons. Les températures record de cet été ont été propices à de multiples activités nautiques à proximité du Léman. La natation est et reste certainement la pratique la plus démocratisée autour du lac, par ces temps toujours plus caniculaires. La baignade le long du quai d'Ouchy récemment rénové a été rendue possible grâce à différentes ouvertures permettant l'accès au lac. Ils étaient jusqu'à ce matin interdits à la nage en raison de la présence, je suppose, du ski nautique club qui propose des cours dans cet espace. Voici une photo parlante en la matière.

Concernant l'impact environnemental massif de cette pratique, qui empêche l'accès au lac aux nageurs, et considérant que d'autres villes comme Genève ont renoncé à de telles pistes à proximité des rives, la Ville peut-elle se positionner sur un déplacement de la piste de Wakeboard plus loin des rives afin de garantir l'accès à la baignade pour tout un chacun ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La réponse est oui. Je confirme les informations communiquées par la Municipalité ce matin. Elle entend agir sur le plan des permis de construire pour obtenir du Canton – car, vous le savez, le lac appartient au Canton – la possibilité de déplacer, pousser au large, les activités motorisées, et d'autre part obtenir la réintroduction de l'autorisation de se baigner le long des quais d'Ouchy, avec une petite exception, car un certain nombre d'amarrages existe.

Comme vous le savez, les rives lausannoises sont presque entièrement accessibles à pied. Nous entendons en faire de même pour la baignade, à l'exception des ports, où la baignade est interdite, une des zones dévolues à l'activité de la CGN. Voilà ce que je peux dire par rapport à la demande de M. Gafner qui rejoint les décisions de la Municipalité en la matière.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai une question orale. Nous avons appris par la presse que certains arbres fraîchement plantés en ville n'ont pas résisté au climat de notre région. Au-delà de l'été caniculaire de cette année, se pose toutefois la question de la manière dont le choix des espèces d'arbres est fait par la Ville. En effet, les arbres en question semblaient être jeunes, d'où le risque d'être peu résistants les premières années.

Pourrions-nous en savoir plus sur votre politique de choix des espèces notamment en termes d'âge, d'espérance de longévité, et de rapport qualité-prix. Nous avons dans le plan Canopée l'objectif de 1500 arbres par année. Ne pourrait-on pas avoir moins d'arbres, mais des arbres plus résistants ? Je pense que la question s'adresse à la municipale Mme Natacha Litzistorf.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci de revenir sur cette question abordée dans notre quotidien préféré et qui m'a donné droit à un cactus de la part de *L'Illustré*. Nous parlons de quatre arbres sur les 1300 que nous sommes censés planter. Tout cela pour relativiser l'importance donnée à un fait divers qui n'est pas encore une statistique.

Pour aller plus loin dans les questions abordées par rapport à notre politique de choix des essences, vous l'avez compris, nous avons choisi des essences adaptables au climat des années futures. Des essences issues de niches climatiques similaires à celle de la ville de Lausanne. Raison pour laquelle cela fait plus de cinq ans que nous travaillons avec des pépinières pour qu'elles puissent être en capacité de produire ce genre d'essences.

Comme vous l'avez vu également dans les explications que nous avons données à la presse, une transplantation d'une pépinière jusqu'au site définitif est vécue par l'arbre comme un traumatisme.

Cette année, on a vu également, pour nous comme pour l'ensemble des végétaux et de la faune, que la météo avait été d'une violence assez crasse. Il y a eu des impacts négatifs sur nous, sur la faune, sur les arbres également. C'est quelque chose de très impactant notamment pour ces quatre arbres dont il est question à l'avenue de Provence. Forts de la politique que l'on a annoncée et que l'on pratique, c'est-à-dire choisir des essences de niche climatique similaire à la niche que l'on aura dans les années futures, c'est quand même une leçon que nous tirons, même si ce n'était pas significatif. Ce qu'on a aussi fait, et on sera encore plus drastique là-dessus, c'est que l'on s'est rendu compte que les plus jeunes sujets sont plus robustes quand on a des phénomènes météo violents comme cet été. Raison pour laquelle nous allons axer nos choix sur des sujets jeunes avec des circonférences de 15 à 20 cm et des hauteurs de pas plus de 3 m-3,50 m, ce qui permettra de répondre à votre dernière préoccupation en termes de qualité-prix. Quand c'est plus jeune, c'est moins cher.

Question

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Ma question s'adresse au municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Elle concerne à nouveau le lac. Au cœur de cet été, des indécents ont pris l'habitude d'amarrer de gros bateaux à moteur près de Vidy, près d'une zone protégée et de diffuser de la musique à fort volume. La Municipalité peut-elle confirmer que ces pratiques sont contraires au règlement sur les ports et bateaux, notamment l'article 6, lettres h et j ? Le cas échéant, quelles mesures de prévention et éventuellement de sanction la Municipalité pourra-t-elle prendre contre ces pratiques pour pacifier les rives du lac et leurs abords au retour de la belle saison ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – S'agissant de l'installation dans cette zone, je remercie Mme Morin de m'envoyer les dispositions légales qu'elle évoque. Les informations que j'ai sont contradictoires avec cette prise de position. S'agissant par ailleurs du bruit, ce sont d'autres dispositions qui s'appliquent. Mais le territoire lacustre est sous la responsabilité cantonale. Je veillerai à ce que l'on voie quelles sont les dispositions applicables en la matière. Je ne suis pas totalement certain qu'il soit interdit de stationner, quand bien même il existe à proximité une réserve.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je crois que cette question s'adresse à Mme Émilie Moeschler. Le préavis des premières mesure du Plan climat et financement introduit des subventions pour réduire le prix des abonnements annuels de transports publics à destination de trois publics : les retraités, les jeunes en formation, qui devraient bénéficier d'une réduction de moitié du prix de l'abonnement, un émolument. Et enfin, les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, qui devraient bénéficier de la gratuité complète.

Or, il se trouve que l'émolument se monte à 40 francs pour les retraités et les jeunes en formation et 80 francs pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Il ne s'agit donc pas d'une gratuité. Et pour les jeunes et les retraités, on a une réduction de 40% plutôt que de 50%.

Ma question est la suivante : pourquoi les tl retirent de la main droite ce que la Municipalité offre de la main gauche et pour quelles raisons les émoluments passent-ils du simple au double selon le public cible ? Ne pourrait-on pas avoir les réductions prévues ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Les subventions des transports publics ont été lancées le 1^{er} juillet. Ça a été dit. Il y a eu un écho favorable des populations concernées. Plus de 6700 bons ont été commandés, cela représente un tiers des ayants droit.

Pour répondre plus précisément, le montant des subventions ainsi que des émoluments ont été définis dans le cadre du rapport-préavis 2021/34 adopté par ce conseil le 14 septembre 2021 et il est vrai que conformément au coût de la mesure présentée, ils sont encaissés par la Ville de Lausanne et non pas par les tl. Ces émoluments couvrent une partie des frais engendrés par la mesure. On compte environ 30% des demandes qui se font par téléphone ou au guichet. Le montant de 40 francs a été repris du dispositif appliqué depuis de nombreuses années.

Concernant le montant de 80 francs perçu par les abonnements complètement subventionnés, il permet de s'assurer effectivement que les bénéficiaires vont utiliser cet abonnement. Cet émolument représente entre 7 et 17% selon le type d'abonnement et non pas 20% comme vous l'indiquez. Le solde est pris en charge par la Ville de Lausanne. J'espère que les précisions apportées auront répondu à vos questions.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ma question porte sur l'action de Renovate Switzerland qui s'est passé sur l'autoroute, à la Maladière. Une nouvelle action de blocage a été lancée sur l'autoroute menant à Lausanne. Quatre activistes se sont assis sur la route. Dix policiers ont été mobilisés. Cette action enfreint plusieurs lois. Du retard et des désagréments ont été créés pour les automobilistes. La Municipalité condamne-t-elle cette action ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hidelbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité ne s'est pas réunie depuis ce matin. Mais toutes les violations de lois sont condamnées par la Municipalité.

Question

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – J'ai une question orale. Comment se fait-il que le Béjart Ballet de Lausanne et l'Opéra de Lausanne ne sont pas signataires de la convention collective de travail élaborée par le syndicat suisse romand du spectacle, alors que les compagnies indépendantes y sont soumises ? Ne serait-il pas possible de rediscuter avec eux de l'intérêt de cette signature afin que les conditions de travail des employés soient soumises à des règles propres à tous ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En l'absence du syndic, il m'est difficile de vous répondre. La Municipalité vous répondra par écrit ou je vous suggère de reposer la question lors d'une prochaine séance.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – La question orale a été envoyée à l'avance. Comment ça se passe, dans ces cas-là ?

La présidente : – Je pense que vous aurez une réponse par écrit de la Municipalité.

Postulat de Mme Alexandra Gerber et crts : « Pour une renaturation des rives du lac conciliant les besoins de la biodiversité et des loisirs »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Denise Gemesio : « Faisons la nique au courrier électronique »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Matthieu Carrel : « Citycable et LFO. Quo vadis ? »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Motion de M. Fabrice Moscheni et crts : « Face à l'inflation galopante, la Ville de Lausanne aide la population lausannoise en suspendant pendant 2 ans la perception des taxes communales sur l'électricité »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un-e membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la motion est renvoyée à une commission.

Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts : « Mobilité douce sur la route : sécurité pour toutes et tous »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un-e membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la motion est renvoyée à une commission.

Postulat de Mme Denise GEMESIO : « Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de M. Olivier Marmy (PLR) : « Le chantier de la gare à quai »

Développement

(insérer doc)

M. Olivier Marmy (PLR) : – Il est un dossier qui nous tient à cœur et qui préoccupe de nombreux citoyens et visiteurs. Celui du chantier de la gare qui est à l'arrêt, hormis quelques travaux secondaires sur sa façade sud. Cet objet dépasse les clivages partisans. Nous sommes tous concernés. Cette interpellation n'a pas pour objet de mettre en porte-à-faux la Municipalité. Au contraire.

J'ouvre le dossier publié par *24 heures* le 27 août 2022 sur le sujet. On lit que la conseillère Sommaruga renvoie vers le directeur de l'Office fédéral des transports. Quel courage ! On décrypte ensuite l'antagonisme entre l'Office fédéral et les CFF. On y découvre aussi le dépit et l'impuissance de nos exécutifs cantonaux et communaux.

Ce chantier est donc bloqué, car un certain nombre de charges, des demandes d'améliorations techniques, ne sont pas agréées par l'OFT. Il ne s'agit pas ici d'examiner les considérations techniques relatives aux largeurs des quais ou à la difficulté d'empiler en sous-sol les métros et les nouveaux espaces souterrains, mais les enjeux de ce retard pour notre Cité, ses habitants et acteurs économiques. Notamment le retard du m3 qui est lié à des conséquences considérables sur le développement de la ville et sur le transfert modal. Cela vaut aussi pour le renforcement du m2.

On peut se figurer le dépit des artisans, restaurateurs, commerçants et autres qui exercent dans les parages. Des promesses sont faites. Le chantier démarrera sur les travaux de grande envergure avant la fin de l'année, dit-on. Certains disent que les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Sur le site de la Ville, on peut lire : la Ville de Lausanne est le maître d'ouvrage. La Municipalité a mis en place l'unité Pôle Gare pour veiller à la cohérence entre les projets planifiés et contribue à limiter les nuisances des chantiers. L'administration communale est aussi le relais de communication des Lausannois. Elle défend ses intérêts. La question est celle de la véritable marge de manœuvre de la Ville. Je suis fâché, en tant que citoyen et usager régulier des CFF. Cette situation est inacceptable.

Je pose des questions à Mme Litzistorf. Quels sont les rapports entre la Ville, les CFF et l'OFT ? De quelles garanties dispose-t-elle ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je me permettrai, avant de répondre directement aux questions, comme on a coutume de le faire, de présenter un préambule pour appuyer vos propos parfois, et pour faire la relecture de ces quelques derniers mois.

Pour rappel, la modernisation et l'agrandissement de la Gare de Lausanne sont en majeure partie financés par la Confédération. En tant que maître d'ouvrage, le projet et le chantier sont de la responsabilité des CFF. Les procédures sont d'ordre fédéral. Suite à la mise à l'enquête du projet en 2015, la distillation d'approbation des plans a été délivrée par l'Office fédéral des transports en 2019. Cette autorisation de construire ne comprend pas moins de 197 charges, des demandes d'améliorations techniques. Un nombre relativement élevé, même pour un projet d'envergure.

La Ville veille à la cohérence de l'ensemble du projet dans le périmètre du Pôle Gare. Elle défend aussi les intérêts des Lausannoises et Lausannois, des riverains et des riveraines, des commerçants et des commerçantes, et les intérêts propres de la Ville, notamment dans le cadre des négociations foncières et financières, mais également dans une convention. La Ville de Lausanne avait fait une opposition constructive au projet de la Gare en vue de préserver nos droits. C'est dans ce cadre que se situent beaucoup d'éléments dont on a déjà discuté et que nous reprenons systématiquement dans nos rencontres avec les CFF.

L'année dernière, un climat d'incertitude a été créé, ainsi que quelques crispations. Suite au premier coup de pioche du 29 juin 2021 et à l'annonce des débuts de travaux en 2022, une évolution du calendrier a été portée à notre connaissance en novembre 2021, soit quelques mois après ce coupage de ruban en grande pompe. Nous avons fait part de nos inquiétudes et de nos demandes formelles publiquement dans l'article du *24 heures* du 30 novembre 2021. Le même jour, dans notre quotidien favori, le *24 heures*, l'OFT rejetait nos reproches en pointant les lacunes et les manquements du dossier déposé par les CFF.

C'est dans cette ambiance que nous avons malgré tout trouvé un chemin de convergence et que nous avons communiqué de manière commune, Canton, Confédération et OFT, le 14 février de cette année. Le communiqué de presse dit : « les partenaires du projet se sont accordés sur un calendrier permettant, grâce à une collaboration accrue, de commencer des phases de chantier importantes avant la fin de l'année 2022. » La collaboration accrue répond à une exigence Canton/Ville d'avoir une gouvernance plus agile entre les CFF et l'OFT. Autre élément essentiel de cette communication : l'engagement pris de commencer des phases de chantier importantes avant la fin de l'année. Ces phases de chantier importantes sont celles de la galette, qui concerne les quais, les passages inférieurs et le bâtiment voyageurs, et l'IMPG. Il est important de reprendre ces éléments communiqués en février.

Ce soir, je me présente devant vous, tout comme le Canton lorsqu'il a des questions avec le Grand Conseil, avec ces engagements qui ont été pris dans ce communiqué de presse le 14 février dernier. Depuis ce 14 février, il faut rappeler qu'il n'y a jamais eu de communication officielle par la Confédération et l'OFT pour démentir ces engagements et les deux principales composantes : le calendrier et les éléments que je viens d'énoncer.

Ce soir, nous souhaitons aussi répondre aux questions légitimes de cette interpellation urgente en nous basant sur deux adages : gouverner, c'est prévoir. Et l'autre qui dit que l'espoir n'est pas une stratégie. Donc, si d'aventure la Confédération et l'OFT devaient nous annoncer officiellement que le calendrier ne peut pas être tenu, il est clair que les conséquences seraient fort importantes. Et les impacts seraient bien entendu négatifs. Ces impacts négatifs, on les verrait sur d'autres projets de la Ville, sur la qualité de vie, et même la santé des habitants, avec les nuisances qui se prolongent dans le temps. Mais aussi la qualité de vie et la survie de certains acteurs, comme les commerçants et, bien entendu, des impacts négatifs pour les usagers.

Les impacts négatifs toucheraient aussi les mandats donnés à nos entreprises et les collaborateurs de ces entreprises. Les impacts négatifs seraient, en termes de surcoûts, très importants, sur le projet à proprement parler, mais peut-être aussi sur d'autres projets, comme le métro ou les autres projets de développement que nous connaissons en ville de Lausanne. Mais, plus que tout, si le calendrier n'était pas tenu, il pourrait y avoir des conséquences assez fâcheuses pour la Suisse et la cohésion nationale. Nous pourrions être tentés de dire que la Suisse romande n'est pas prise au sérieux, voire méprisée. Nous pourrions dire aussi que c'est une marque d'incompétence d'imaginer que tout va bien se passer sur le réseau ferroviaire suisse, même si un des maillons, la Gare de Lausanne, ne fonctionnait pas bien. Etre divisés sur les CFF sera fâcheux. Tout ceci reste au conditionnel. La Confédération et l'OFT n'ont pas annoncé officiellement qu'il y avait un changement sur le calendrier.

Sur la première question, je vais préciser quelques éléments. Dans les rapports entre la Ville, l'OFT, les CFF et la Confédération, il y a des organes opérationnels, un comité de pilotage qui réunit notamment le niveau politique –on se réunit deux fois par an, ou plus si besoin – et un comité de direction, qui se réunit cinq fois par an. En décembre dernier, la Ville et le Canton avaient exprimé leurs préoccupations quant à l'avancement des charges. A la demande du Canton et de la Ville, la gouvernance a été renforcée en 2021 par la mise en place d'un comité de direction restreint qui se réunit mensuellement pour justement aller sur une accélération du traitement des charges.

Nous constatons toutefois que la levée des charges reste insatisfaisante, malgré le travail conséquent fourni par l'ensemble des équipes de Léman 2030 et de l'OFT. Nous restons inquiets. Les CFF et l'OFT ont cependant assuré que plusieurs phases importantes du chantier vont démarrer en 2022. La Ville et le Canton s'attendent à ce que les partenaires tiennent leurs promesses.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Vous avez déjà amené beaucoup d'éléments. La Ville est maître d'ouvrage de l'espace public, les CFF du chantier gare. Cette articulation est-elle problématique ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Ce n'est pas problématique tant que le programme est tenu. La Ville a repensé les aménagements des alentours qui seront fortement impactés par ce chantier. La Ville et les CFF travaillent sur les nombreuses articulations entre le projet d'agrandissement de la Gare et les espaces publics. Les CFF ont fait substantiellement évoluer leur projet grâce à une coordination efficace.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Quelles informations peuvent être données aux usagers, riverains et commerçants quant au planning des travaux et aux possibles mesures de soutien ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Concernant le planning, je reviens sur le communiqué de presse commun publié le 14 février 2022. Dans ce communiqué, nous avons fait le point sur les chantiers en cours et à venir. Dans ce cadre, l'OFT et les CFF ont présenté un calendrier permettant d'assurer un début de travaux sur le sous-sol délégué en 2022. Le dossier est actuellement étudié par les CFF et l'OFT. La Ville a demandé une confirmation rapide de ce calendrier, nous attendons une réponse.

En ce qui concerne les mesures de soutien, la Ville tient à ce que les CFF informent la population. C'est la raison pour laquelle je faisais un lien avec cette convention de levée des oppositions. La communication avec les riverains et les usagers est un des points importants.

A titre d'exemple, les CFF ont constitué une cellule de communication destinée à renseigner la population sur le projet et les chantiers, à accompagner les changements d'habitudes des usagers et à rester à l'écoute des riverains. Des avis de travaux sont systématiquement envoyés aux riverains pour toute nouvelle opération. Les horaires de travaux sont aussi affichés dans les vitrines de communication. Il y a des mises à jour toutes les deux semaines. La Ville est en contact régulier avec les commerçantes et commerçants, les riverains et associations directement affectés par le chantier d'agrandissement de la gare de Lausanne.

Des séances d'organisation sont organisées environ chaque trimestre en collaboration avec les CFF afin de répondre aux questions et transmettre toutes les informations concernant les travaux en cours et à venir. Comme nous avons eu l'occasion de le discuter dans d'autres enceintes, notamment la commission en matière d'urbanisme et de transport, on a une forte réactivité des CFF quand on vient avec des éléments de l'unité Pôle Gare des associations de riverains. Il y a un travail commun pour essayer de trouver des solutions. Le potentiel d'amélioration est là, mais ça permet d'ajuster le tir au fur et à mesure du projet. Encore une fois, on peut s'améliorer, mais la cellule est quand même passablement réactive.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Dans ce contexte, comment maintenir l'accueil et l'attractivité touristique aux abords de la Gare ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Depuis le début du projet, la Ville a été attentive à l'attractivité autour de la gare. Des mesures ont été prises pour la communication. Le suivi des impacts en lien avec les nuisances est aussi quelque chose au cœur de notre action. En collaboration étroite avec les CFF, la Ville fait tout son possible pour limiter les nuisances et assurer les différentes activités dans le quartier. Des ateliers avec les commerçants ont été réalisés et des propositions ont été intégrées dans les ateliers de réflexion.

Au sujet des palissades, la Ville est en cours de discussion avec les CFF. Il s'agit de participer à la discussion pour la valorisation de ces surfaces. Cela correspond à des attentes déjà émises dans cet hémicycle sur d'autres projets. C'est la problématique d'embellissement de chantier, faire en sorte que les chantiers soient reconnus en tant que tels dans un projet. C'est ce que nous essayons de faire ici sur le projet d'agrandissement et de modernisation de la gare. Je ne vous cache pas que quand on mélange les politiques de trois niveaux institutionnels, ça n'est jamais simple, mais nous allons, on est sûr, réussir à embellir ce chantier.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Nous le souhaitons. Quels coûts induits par ce retard seront pris en charge par la Confédération ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Tel qu'indiqué précédemment, la Ville est dans l'attente d'informations des CFF et de l'OFT sur le traitement des charges et l'éventuel impact de celui-ci sur ce fameux calendrier de référence sur le chantier de la gare. Il est précisé que le projet d'agrandissement dans les gares est financé en grande partie par la Confédération et ce sera donc à elle d'assurer une grande partie d'un éventuel surcoût. C'est en tout cas le contenu du discours du directeur de l'OFT dans son interview de 24 Heures.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Les conséquences des retards pris par les projets m2 et m3 sont-ils évalués ? Est-ce que des compensations devront être versées aux personnes lésées ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – La Ville ne reste pas à attendre sans rien faire. Elle a mené une analyse de risque afin d'identifier les projets qui pourraient être touchés par un changement de calendrier. On a passé au peigne fin l'ensemble des chantiers ouverts et les impacts potentiels sur nos projets pour ne pas être pris au dépourvu, au cas où il y aurait un changement de calendrier.

Mais vu l'ampleur de la tâche, le chiffrage n'est pas encore effectué. Ce changement de calendrier n'est pas avéré. Par rapport aux conséquences sur les métros, la Conseillère d'Etat s'est exprimée de la même manière au Grand Conseil : tant qu'on n'a pas un signal formel et public de changement du calendrier, il n'y a pas de chiffrage à faire. Si d'aventure il devait y avoir du retard, cela aurait un impact sur le chiffrage. Mais nous sommes prêts sur la définition du périmètre qui pourrait être touché par un changement de calendrier.

M. Olivier Marmy (PLR) : – La Municipalité redoute-t-elle une perte d'attractivité du train et des transports publics en général à Lausanne ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je me permettrais de reprendre les propos du directeur de l'OFT dans le même article du mois d'août. Il dit que le fonds d'infrastructure ferroviaire donne une grande stabilité au projet et offre les moyens de gérer d'éventuels dépassements budgétaires sans réduire la qualité.

Il est important de se focaliser sur d'éventuels dépassements, mais également sur le fait de ne pas réduire la qualité. Cela me permet de revenir sur la posture que nous avons systématiquement depuis le début du projet et depuis les inquiétudes évoquées précédemment. Une posture simple. Nous avons la même avec le Canton : pas de dégradation des prestations, pas de baisse de qualité du projet. Et ceci, indépendamment de toute considération.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Compte tenu de l'incertitude actuelle, y a-t-il un risque de retard supplémentaire lié aux carences énergétiques ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je me repose une nouvelle fois sur l'émission que tout un chacun a pu voir sur la RTS où M. Vincent Ducros a déclaré le 13 septembre 2022 : on peut assurer les trois quarts de notre offre en cas de pénurie d'électricité. Pour l'instant, on se base sur cette assertion.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Je parlais de la conduite du chantier, de l'énergie nécessaire pour effectuer les terrassements, etc.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Si on croise maintenant avec les problèmes énergétiques émergents, ce n'est pas forcément directement l'impact sur le chantier, mais plutôt sur les matériaux à produire. C'est plutôt là que le bât blesse, le manque de disponibilité des matériaux. C'est là que l'impact serait le plus visible.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Concrètement, quelles mesures entend prendre la Municipalité afin de débloquer le dossier auprès de l'OFT ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – La Municipalité et l'administration sont pleinement engagées au quotidien, notamment dans le suivi des charges. Il s'agit d'être orienté vers des solutions pour servir l'avancement des travaux de la gare et défendre les intérêts de la Ville.

D'un point de vue politique, le directeur de l'OFT a mentionné, dans le même article, que son office « ne se laisse pas mettre sous pression par les politiques ». Ce soir, nous pourrions lui répondre que nous les politiques, au niveau cantonal et communal, nous sommes soucieux de respecter nos engagements auprès de la population, les engagements face aux défis énergétiques, tout comme nous sommes soucieux de respecter le calendrier et le budget. Car, au niveau local, n'oublions pas que nous travaillons avec des deniers publics. Le Canton et la Ville placent leur dialogue avec les élus du Parlement fédéral. Dont acte.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Merci. Je n'ai pas de résolution. Mon objectif était que tout ce qui a été dit puisse l'être devant le plénum.

Discussion

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Il y a une question qui me taraude sur le retard que pourraient prendre, s'il y avait un calendrier reporté, les modifications du m2 et l'élaboration du m3. Y aurait-il, dans un scénario de crise auquel vous pensez certainement déjà, une possibilité de prioriser les travaux différemment ?

Les travaux du m2 et du m3 sont indissociables de ceux de la gare. Jusqu'à quel point ? N'y aurait-il pas un moyen de faire en sorte que les retards, s'il devait y avoir des retards, soient compensés par une priorisation des travaux ? Ma question est un peu naïve. Je ne suis pas ingénieur. Mais j'aurais aimé vous entendre là-dessus.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Merci pour cette interpellation et pour les réponses. J'aimerais déclarer mes intérêts : je suis habitante du quartier Sous-Gare. J'habite à côté du chantier. Je suis aussi membre du comité des associations de riverains de la Gare de Lausanne. Je traverse plusieurs fois par jour les passages sous-voie.

Qu'observe-t-on aujourd'hui au niveau de ce chantier ? Ce chantier n'est pas complètement à l'arrêt. Il subsiste des travaux importants pour le voisinage au sud, côté Epinettes. On y construit le mur de soutènement et le mur antibruit. Il y a beaucoup de perturbations nocturnes dues au bruit et aux vibrations. On pose 200 micropieux pour stabiliser le terrain. Les horaires ont été étendus.

Par contre, rien ne se passe au nord de la Gare. Après l'achèvement des travaux préparatoires, le placement des canalisations, il ne se passe plus rien du côté de Simplon. Le parking est toujours debout, alors qu'il aurait dû être démolit cet été. Nous nous retrouvons avec les désagréments du chantier, sans que les travaux avancent. Le retard pris coûte très cher, non seulement aux CFF, mais aussi à la Ville, et pérore nombre de projets d'urbanisme et de mobilité lausannois, comme nous l'a rappelé Mme Litzistorf. Les habitants, les usagers du train et les commerçants sont otages de cette situation.

J'aimerais m'attarder sur la situation des petits commerçants Sous-Gare, qui est dramatique. D'après les informations que j'ai reçues de la présidente de l'association des petits commerçants Sous-Gare, la moitié a dû fermer suite à la double peine du Covid et du chantier de la Gare. Après une belle reprise après le Covid, le début du chantier a amené des pertes importantes estimées à environ 40%. Actuellement, selon eux, il y a encore des pertes de 10 à 15%, parfois beaucoup plus, par exemple pour les commerces subissant le cumul du chantier de la gare et de Grancy 19. Si certains bistros ont pu compenser les pertes par les terrasses, d'autres, qui n'ont pas cette chance, périssent. Les commerces situés côté ouest, sur la rue de Simplon, souffrent de la fermeture de cette rue. L'accès au passage sous voie à travers le parking de la gare est mal éclairé et peu engageant. Les commerces n'ont eu aucune réduction de loyer de la part de leurs propriétaires. La signalisation reste insuffisante, même si les panneaux mentionnent que les commerces restent ouverts. Le seul espoir de ces commerces est de retrouver une meilleure situation à la fin du chantier. Mais si les huit à dix années de chantier annoncées sont difficiles à traverser, cela s'annonce impossible s'il y a du retard.

Il ne nous reste que l'option de faire appel au CFF et à l'OFT pour user de tous les moyens personnels et financiers à leur disposition, si nécessaire en faisant appel à des spécialistes extérieurs, pour clarifier les questions restantes, afin d'éviter des retards plus longs et pour faire enfin avancer ce « chantier du siècle ».

La Ville ne peut guère intervenir dans ce conflit. Elle peut en revanche continuer à soutenir les habitants, les riverains, les petits commerces. Suivre les impacts et les nuisances du chantier. Les soutenir dans leur démarche avec les CFF ou les propriétaires, en vue d'obtenir des baisses de loyer. Enfin, le public peut faire un effort pour acheter davantage dans ces petits commerces autour de la gare afin de les soutenir, au lieu d'acheter sur Internet ou dans les supermarchés.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Sur la possibilité de prioriser les travaux : j'avais rappelé l'acronyme de cette interface multimodale de la gare. L'ensemble du projet a été conçu pour lier les projets de la gare à ceux du métro. Je réponds à la volée, sans expertise professionnelle du domaine et sans consultation politique avant. Ces deux projets ont été conçus ensemble à la base et de manière intelligente. Afin d'avoir un grand chantier une fois avec plusieurs objets. C'est ce qui a été prévu dès le départ. Désenchevêtrer maintenant les différents projets me semble un peu complexe.

Sur les priorisations à l'intérieur du projet d'agrandissement de la gare, c'est aussi en fonction de ces fameuses charges. Ils sont en train de se concentrer sur les charges essentielles pour que les phases importantes des travaux liés à la galette et l'IMPG puissent démarrer.

J'ai à plusieurs reprises cité comme public cible les commerçants. Nous les avons rencontrés. Nous sommes au courant de la situation délicate pour eux. Y compris les commerçants autour de la gare. C'est la raison pour laquelle j'évoquais tout à l'heure ce que l'on range derrière l'accompagnement de chantier. C'est l'un de mes dadas ces dernières années. Comment intégrer les grands chantiers d'un point de vue esthétique dans une ville. Mais aussi comment réussir à faire vivre des activités sur ces grands chantiers et faire bénéficier les commerçants de ces activités. Il y a des actions en lien avec la culture au sens large. Nous essayons de construire des projets. Cela prend du temps. Ces projets sont en lien avec ce fameux calendrier que nous avons déjà abordé ce soir.

Nous faisons du mieux possible. Dans un contexte normal, nous savons que les nuisances d'un chantier de cette taille sont à subir. En espérant que le résultat nous permette d'oublier ces nuisances. Nous avons très envie que les partenaires fédéraux tiennent leurs promesses pour éviter que la période se rallonge.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Nous avons deux résolutions à déposer ce soir, finalement. Je vous expose la première résolution qui va pouvoir être affichée.

J'ajoute que j'habite aussi dans le quartier de la gare. Les informations concernant les détours que l'on fait en tant que piétons sont mauvaises. On découvre chaque matin comment on doit traverser la gare. Je me demandais s'il serait possible d'être plus clair avec des panneaux préventifs. Des lieux de passage sont obstrués. Mais pour ceux qui vont à la poste, par exemple, il faut faire un grand détour. Les informations données ne sont pas claires. Les touristes ne savent plus où est l'entrée de la gare. Il faudrait améliorer ces informations.

Résolution Françoise Piron

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure auprès des CFF que l'agenda prévu soit respecté et informe au minimum tous les six mois le Conseil communal de l'avancement des travaux.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Les petits commerces ont fait savoir qu'il était difficile pour eux de continuer à exercer dans ces conditions. Et il est difficile de circuler à pied ou à vélo sous gare. La question se pose d'améliorer l'espace public sous gare. Le groupe PLR, pour favoriser l'accès au commerce, au restaurant et à la circulation des piétons Sous-Gare, propose une résolution.

Résolution Marlène Bérard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne des mesures en vue de favoriser l'accès aux commerces dans le secteur de la gare, notamment en prévoyant des places de parc et un marquage piétonnier supplémentaires.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il y a deux résolutions et une question. Pour la première résolution, je n'ai pas vu l'entier du texte. J'ai pris des notes avec une demande de faire des annonces tous les six mois au conseil communal. C'est dans le cadre du Pôle Gare que l'ensemble des groupes ont la possibilité de suivre les avancées des travaux ; on invite les différents acteurs en lien avec ce périmètre Pôle Gare comme les CFF. Je ne

sais pas sous quelle forme vous voulez que l'on fasse un rapport au Conseil communal tous les six mois. J'ai peut-être loupé une étape dans votre résolution.

Pour la deuxième résolution qu'on a sous les yeux... Ah non, c'est l'autre. Pouvez-vous remettre l'autre avec les places de parc ? De quel type de place parle-t-on ? Pour voiture ou vélo ? Blague à part, nous avons fait tout un travail pour identifier l'espace qui nous reste à disposition. Cela a été évoqué ce soir : il y a une emprise du chantier qui est assez importante. Cela mange de l'espace. Un énorme travail a déjà été fait pour utiliser l'espace qui reste à disposition pour caser tout ce qu'on a à caser avec moins d'espace.

Pour les personnes à mobilité réduite, on fait tout un travail pour les taxis, on fait bouger les différentes places en fonction de l'utilisation que l'on observe. Il y a beaucoup de réactivité. Nous avons abondamment abordé le thème à la commission consultative d'urbanisme et de transport. C'est ce que l'on se propose de faire pour la problématique taxi et personnes à mobilité réduite. Nous pourrions adhérer à votre résolution. On le fait déjà. Mais on ne pourra pas mettre plus de parcs si on n'a pas d'espace.

Ensuite, il y avait la question de Mme Piron. C'est la même question que vous aviez posée à la commission d'urbanisme et de transport. Je vais vous faire la même réponse. Je suis cohérente. Sur la signalisation, nous avons des améliorations à faire. Les CFF y travaillent. Au quotidien, quand on pratique cet égard, les endroits de passage changent souvent. Nous sommes attentifs à développer une signalisation adéquate. C'est la raison pour laquelle on travaille aussi sur les emplacements des taxis, par exemple, pour s'adapter. On le fait au fur et à mesure de la vie du chantier. Cette question est au cœur de nos préoccupations pour la vie du chantier au quotidien.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je commence par la première résolution de Mme Piron. Résolution que nous pourrions soutenir volontiers. Nous avons tous cette même inquiétude et cette même volonté d'aller de l'avant avec ce projet.

Une petite remarque. Vous ne parlez que des CFF dans votre résolution. Mais il y a aussi l'OFT. Il n'y a jamais qu'un seul responsable à un problème. C'est l'OFT qui a la plus grande part de responsabilité dans cette situation. Il est important de s'adresser aussi à l'Office fédéral des transports.

Mme la municipale l'a dit. Nous avons cette information au travers de la commission Pôle Gare. Nous pouvons saluer la transparence de la Municipalité. Des informations, parfois confidentielles, sont données dans cette commission.

Concernant la seconde résolution, celle de Mme Bérard, Mme la municipale a fait une petite intervention humoristique au début. Nous avons fait le même constat. Nous avons presque envie de faire un amendement à cette résolution pour ajouter « place de parking vélo ». Si nous ne le faisons pas, nous refuserons cette résolution.

Nous avons vu l'énorme travail réalisé par les différents partenaires autour de ce projet. Pour concilier des besoins importants dans tous les modes de transport avec beaucoup moins d'espace qu'avant le début du chantier. Cette équation est impossible à résoudre en gardant la même emprise pour chacun des modes de transport. Il faut les prioriser. Cela a un impact sur le stationnement automobile, mais il n'est pas inexistant. Il est repoussé plus loin. Aujourd'hui, on a un stationnement automobile généreux près de la gare. À deux minutes à pied de la gare. Il y en a d'autres aussi sous gare. Aujourd'hui, on n'a pas la possibilité de rajouter des places de parc à d'autres usages. On refusera cette résolution, tout en étant très préoccupé par la situation des commerçants pour lesquels il faut trouver d'autres solutions.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je voulais juste rassurer Mme Litzistorf pour dire que la communication tous les six mois, ça pouvait être juste une note, une simple communication au Conseil communal. Ça n'a pas besoin d'être un rapport au plénum.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Faisant suite à l'intervention de mon collègue Valéry Beaud et de ses suggestions, s'agissant de la première résolution, le PLR propose d'amender la phrase en ce sens que la Municipalité se renseigne auprès des CFF et de l'OFT.

S'agissant de la deuxième résolution, monsieur Valéry Beaud, la différence entre votre parti et le PLR, c'est que nous nous engageons pour la multimodalité. Nous ne sommes pas contre des places de parking pour vélos et voitures.

Résolution Françoise Piron – reformulée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure auprès des CFF *et de l'OFT* que l'agenda prévu soit respecté et informe au minimum tous les 6 mois le Conseil communal de l'avancement des travaux.

Résolution Marlène Bérard – reformulée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne des mesures en vue de favoriser l'accès aux commerces dans le secteur de la gare, notamment en prévoyant des places de parc *pour voiture et pour vélo* et un marquage piétonnier supplémentaires.

La discussion est close.

Le Conseil, par 59 oui, 5 non, et 5 abstentions, adopte la résolution de Mme Françoise Piron.

Le Conseil, par 28 oui, 34 non, et 2 abstentions, refuse la résolution de Mme Marlène Bérard.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : « Centrale géothermique de Lavey : quels coûts et quelles perspectives pour la Ville ? »

Développement

(insérer doc)

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Merci d'avoir accordé l'urgence à cette interpellation qui ne porte pas sur un sujet anodin. On parle d'énergies renouvelables, d'investissements faits par la Ville. Malheureusement le projet a été suspendu ce qui nous inquiète d'autant plus dans le contexte actuel. On s'inquiète de l'investissement fait par la Ville dans ce projet, des potentielles pertes que ça implique, financières mais aussi en termes de production d'énergie. Et on se questionne sur les suites de ce projet et plus généralement sur les investissements qui sont faits par la société Si-Ren.

Première question : quels montants ont été engagés par la société Si-Ren respectivement par la Ville dans le projet de la centrale de Lavey ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – C'est un projet d'importance pour Si-Ren et pour la Ville. C'est effectivement une mauvaise nouvelle, mais une mauvaise nouvelle qui n'est pas définitive. On attend des études complémentaires. En effet, tout n'est pas à jeter à ce stade. Nous attendions une température de 110° à cette profondeur, nous en avons 130°. Nous sommes au-delà des attentes. Ce qui manque, c'est le débit d'eau, qui ne permet pas de valoriser le potentiel électrique et thermique qui était prévu. La direction et le conseil d'administration travaillent sur les options qui devraient être présentées d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine pour que nous puissions nous positionner sur la continuation ou d'éventuels nouveaux projets.

D'autre part, ce projet n'était pas indispensable seulement pour le rendu que nous attendions en termes de production de chaleur, mais à plusieurs titres. C'était le premier forage de grande profondeur en Suisse romande et le premier en Suisse depuis longtemps. Nous tenions à en faire partie, pour plusieurs raisons. Ça devait lancer les possibilités de géothermie en Suisse romande. Ça a permis de faire venir des machines de géothermie en Suisse romande. Elles sont placées pour d'autres forages de géothermie sur la Côte.

Ça nous a permis également d'obtenir des informations sur le sous-sol, qui sont nécessaires si nous voulons continuer dans cette prospection. Les volontés cantonales sont fortes sur la géothermie. Pour cela, nous devons obtenir des données. C'était une réussite pour ce projet, qui a atteint 3200 m de profondeur, dans des conditions difficiles. Nous avons atteint cela dans le budget estimé, et même un peu en dessous. Cela donne une connaissance inédite sur le sous-sol de la vallée du

Rhône. On connaissait mal cette zone, on connaissait bien le bassin lémanique. Le précédent dans cette zone-là était de l'ordre de quelques centaines de mètres et non pas de plusieurs milliers.

Mais ça montre aussi que dans ces projets de géothermie, nous avons besoin d'une collaboration forte entre énergéticiens et autorités locales et moins locales. Ce projet était porté par plusieurs entités : Si-Ren, Holdigaz, la Romande énergie, et EOSH qui regroupe les principaux énergéticiens romands, mais aussi les communes directement concernées. On voit qu'il était important et à mon sens indispensable que ce projet pilote soit porté par une multitude d'énergéticiens. Nous avons besoin d'un projet pilote qui arrive à ces profondeurs-là même si les résultats ne sont pas ceux attendus. Dans cette optique, Geool a été créé et va fonctionner en termes de collaboration et de partage des risques et des bénéfices. Nous ne pouvons pas à nous seuls porter ces projets.

D'emblée, je ferai part du fait que Geool n'est pas du même risque qu'AGEPP. Ce ne sont pas les mêmes environnements géologiques. Nous sommes dans la vallée du Rhône, là où c'est assez mouvementé en termes géologiques. Nous ne pouvons pas non plus avoir les mêmes attentes de production. AGEPP prévoyait des productions électriques et thermiques, ce qui est rare en termes de géothermie.

Geool ne prévoit que de la production thermique. On prévoit trois forages pour en avoir un de viable. Ce n'est pas prévu dans le cas d'AGEPP où un seul forage est prévu.

Je réponds enfin à vos questions. La participation financière de Si-Ren a été de plus de 4 millions. Si le projet s'arrête à ce stade, il est possible que nous récupérions une partie du financement, mais si le projet continue, il est possible que nous devions mettre des fonds supplémentaires. Cela fera l'objet d'une discussion du conseil d'administration de Si-Ren.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Quel est le retour sur investissement expertisé par la Ville de Lausanne ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Il se situe dans l'habitude des projets menés par Si-Ren.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Quelle part de l'énergie produite par cette centrale aurait dû être produite ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Le projet bénéficie à la base de la RPC. Il a évolué. Il n'y avait pas de valorisation via les SIL qui était prévue. Il y aurait eu un soutien puis un agrégateur qui aurait racheté l'énergie pour l'inclure dans son portefeuille de distribution. Il n'y a donc pas de perte d'énergie pour la Ville de Lausanne. L'objectif était aussi d'acquérir des connaissances. Cela a été le cas.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – La société AGEPP indique que le projet fait l'objet d'une suspension temporaire.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Nous venons d'apprendre que le débit n'est pas présent. La direction travaille activement pour arriver devant le conseil d'administration d'AGEPP pour que nous puissions nous positionner sur la poursuite ou non de ce projet.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – En matière d'énergies renouvelables, d'autres projets de la Ville ont-ils connu le même sort ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – A priori, aucun. Des projets tests ont été financés à l'époque. Des projets de photovoltaïque qui changeaient de couleur sur les passerelles à Ouchy par exemple. Ils ont produit de l'énergie pendant un certain temps. Ils n'étaient pas viables sur le long terme. Pour Si-Ren, je n'ai pas connaissance d'autres projets qui auraient subi ce même sort. Pour le développement des projets solaires. Les heures investies avant d'avoir un contrat signé ne sont pas garanties. Certains contrats aboutissent, d'autres non. Parfois, on perd des heures, car on démarque des clients.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Combien de projets d'investissement sont-ils actuellement en cours ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Si on parle d'une situation où Si-Ren investit des montants dans une société et ne mène pas à bien ses projets, c'est rare. Nous avons des dizaines de projets photovoltaïques en cours. De l'ordre de 1,7 MW crête en chantier. De l'ordre

de 2 MW crête en projet concrets. Ce sont des projets que Si-Ren mène directement. Ce n'était pas le cas dans le cadre d'AGEPP.

Il y a Montéole en France. C'est une société d'éoliennes que nous avons en copropriété avec EOSH. Elle arrive au bout de sa durée de vie en 2024. Il y a aussi la question d'Energy Peer, un projet créé pour la couverture d'autoroutes avec du photovoltaïque et potentiellement des éoliennes verticales. Il y a des études en cours. Si-Ren s'est positionné. Le moment venu, quand il conviendra de financer le projet, la Ville se positionnera sur un financement plus conséquent que ce qui a été mis actuellement.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Vous accueillerez avec plaisir mon postulat, d'après ce que je comprends. Comment la Ville compte-t-elle atteindre ses objectifs d'énergies renouvelables et dans quels délais ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Un peu différent de votre postulat, mais nous étudierons avec beaucoup d'intérêt. AGEPP n'était pas censé apporter de l'énergie directe. C'était un investissement en termes de connaissances et en termes financiers. Vous l'avez sûrement lu dans le programme de législature, les objectifs en termes de photovoltaïque sont conséquents. À l'échéance 2026, autour de 27 GWh.

Nous avons une multitude de projets. Nous avons le projet MBR, un barrage en aval du barrage de Lavey, pour produire de l'électricité. En cours, nous avons la prospection pour Geool, l'écoquartier et d'autres développements qui vous seront présentés dans le cadre d'un préavis.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je n'ai plus de questions. Je vous remercie pour vos réponses, monsieur le municipal.

Discussion

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – Le groupe des Verts remercie Mme Maillard pour le dépôt de cette interpellation et le municipal pour ses réponses. À première vue, il est regrettable que l'objectif n'ait pas été atteint. Cela ne doit pas remettre en question des projets lausannois sur la géothermie. Il y a toujours un risque, dans tout projet de géothermie. Le projet pilote à Lavey aura permis de renforcer les données et les connaissances pour de futurs forages.

J'ai une question supplémentaire pour M. Xavier Company. Dans un communiqué, une association aurait demandé à la confédération de compenser intégralement les risques liés à des forages exploratoires via des contributions provenant d'un fonds couvrant ces risques. Les SIL pourraient-ils bénéficier de ce genre de compensation ? J'aimerais déposer une résolution que M. Tétaz va afficher et que je vais vous lire.

Résolution Ngoc Huy Ho

Le Conseil communal invite la Municipalité à solliciter la Confédération afin d'obtenir plus de subventions valorisant les projets de production de chaleur géothermique directe et indirecte.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Nous avons suivi cette demande de Géothermie-Suisse. Nous n'y adhérons pas complètement dans le sens où les porteurs de projets doivent être incités à peser le pour et le contre de certains projets en assumant une partie du risque. Le risque actuel supporté est-il trop important ou pas ? C'est une autre question. Mais la garantie du risque au niveau de la Confédération pourrait mener à des projets qui ne sont pas adéquats et ne pas inciter à filtrer les différents projets. Nous ne nous sommes pas positionnés en faveur de la couverture à 100%.

Il existe une faille dans les subventions. Les forages exploratoires sont toujours couverts par les subventions fédérales. Par contre, les forages de production ne le sont, en principe, que s'il y a une utilisation directe de la chaleur. Ce qui n'est possible que si on arrive à obtenir une chaleur conséquente en surface. S'il y a une utilisation indirecte, si on doit valoriser la chaleur grâce à une pompe à chaleur, alors on n'obtient pas toutes les subventions. Nous nous sommes déjà positionnés pour cet agrandissement. Dans le cadre de Geool, nous pouvons compter sur la société pour solliciter le maximum de subventions qu'il est possible d'obtenir. Et solliciter une augmentation des subventions fédérales qui permettraient de développer au maximum cette technologie dans le territoire national.

M. Valentin Christe (UDC) : – J’ai bien pris connaissance des réponses de M. Xavier Company. Je ne vais pas faire le grief que ces forages n’aient pas donné les retours qu’on espérait. J’ai quand même deux questions. D’abord pour dire que le groupe UDC va soutenir la résolution. On préfère cela à des éoliennes.

En substance, pour avoir droit à des subventions fédérales en matière d’exploitation des forages, il faut pouvoir valoriser la chaleur. Cela implique que ces forages soient situés proches des zones suffisamment urbanisées pour qu’on puisse aussi valoriser la chaleur moins chaude. Cela ne soulève-t-il pas la question de la localisation des forages ? Ma question : comment le choix du site de Lavey a-t-il été fait ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – La question de la valorisation directe de la chaleur. Évidemment que nous cherchons à être proches des habitations si le but est de la valoriser pour subvenir aux besoins de chauffage. Non seulement parce qu’il y a une déperdition en creusant, mais aussi parce que les coûts d’un chauffage à distance sont directement proportionnels à la distance.

Vous avez raison, il faut être proche. Mais la température ne dépend pas uniquement de cela. Suivant les zones géologiques – je ne suis pas géologue de formation donc je vous donne mes connaissances à ce jour – en fonction des zones, vous aurez de l’eau à disposition à une certaine profondeur, vous n’aurez pas forcément la même température.

Nous estimons que la profondeur est moins basse. Nous aurons à creuser moins pour que cette eau soit chauffée. Ça dépend un peu de ça, notamment. Sur le choix du site de Lavey, il est à proximité des forages actuels des bains de Lavey. Les différents forages bénéficiaient d’une certaine température, mais pas la température attendue pour produire de l’électricité et de la chaleur. L’objectif était de pouvoir assurer la chaleur des bains comme les forages actuels, mais aussi le développement des bains thermaux. Je ne sais pas lesquels. On leur demandait de produire de l’électricité. C’est assez rare avec la géothermie. On a besoin d’une température très élevée et d’un débit très élevé. Il y a quasiment trois fois plus de débit demandé pour AGEP.

Il y aurait probablement une revalorisation future. La rentabilité du projet aurait dû être atteinte avec la production d’électricité et de chaleur pour les bains de Lavey.

La discussion est close.

Le Conseil, par 67 oui, 0 non, et 0 abstentions, adopte la résolution de M. Ho.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h 50.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Karine Beausire Ballif ; M. Louis Dana ; Mme Charlotte De La Baume ; Mme Coralie Dumoulin ; M. Alain Hubler ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Pedro Martin ; Mme Prisca Morand ; Mme Patrizia Mori ; M. Andrea Münger ; M. Jacques Pernet ; Mme Joëlle Racine ; Mme Karine Roch ; Mme Clara Schaffer

Membres absents non excusés : M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Marine Ehemann ; Mme Alice Girardet ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Maïmouna Mayoraz ; Mme Onaï Reymond ; M. Navasivayam Thambipillai ; Mme Maurane Vouga

Membres présents	75
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	10
Effectif actuel	100

A 21 h 20, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) et consorts : « Quelles mesures pour enfin éradiquer l'infestation de punaises de lit dans les hébergements d'urgence ? »

Développement

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Depuis plusieurs mois, les punaises de lit ont envahi les structures d'hébergement d'urgence. Pour celles et ceux qui ont eu la malchance de connaître dans leur logement l'infestation de punaises de lit savent combien il s'agit de nuisibles. Cela peut provoquer des réactions cutanées importantes, voire avoir des conséquences plus graves pour la santé dans certains cas.

L'enjeu aujourd'hui est que l'infestation par les punaises de lit dans ces structures d'hébergement d'urgence lausannoises semble durable, puisque des punaises de lit ont été découvertes déjà depuis l'hiver dernier. Cela pose à mon sens la question de l'efficacité des mesures qui ont été prises en vue de l'éradication, mais aussi de la rapidité et de la réaction de la Municipalité et des gérances qui en sont responsables dès l'apparition des premières punaises il y a plusieurs mois.

Pour donner un exemple, la structure de L'Etape, qui est infestée depuis au moins le mois de mai, est encore en attente que la gérance de la ville de Lausanne se prononce sur des devis pour effectuer des travaux afin de traiter les punaises qui se sont installées dans les moindres petits interstices des murs des chambres.

J'interpelle aussi la Municipalité sur le dispositif prévu au vu du mode de propagation de ces nuisibles. En effet, les punaises de lit pondent également dans les vêtements. Comme les personnes sans-abri sont contraintes de passer d'une structure d'hébergement d'urgence à l'autre, il y a lieu d'interroger l'impact de la circulation des personnes entre ces différents lieux, en particulier la contrainte qui leur est imposée de ne pas fréquenter une même structure d'hébergement d'urgence de manière « durable ».

J'interpelle la Municipalité au sujet des risques importants que peuvent engendrer ces nuisibles, et les conséquences qui peuvent être physiques et psychiques, auprès d'une population précaire, qui est déjà largement stigmatisée, qui doit encore subir les stigmates visibles de la fréquentation des lieux d'hébergement d'urgences qui sont insalubres et infestés.

Certaines personnes parmi celles qui fréquentent les hébergements d'urgence travaillent et doivent se rendre au travail avec des marques impressionnantes de morsures de punaises de lit sur l'ensemble du corps.

Avant d'adresser mes questions à Mme la municipale Émilie Moeschler, je tiens à dire que ces éléments m'ont été transmis par des employés de ces structures qui sont concernées par l'infestation. Si un dispositif d'éradication des punaises de lit est bien prévu, celui-ci apparaît à ce

jour comme étant inopérant et comme faisant montre aussi d'une certaine fatigue des employés au vu de la durée de l'infestation depuis plusieurs mois, depuis l'hiver dernier. Cette fatigue auprès des employés se fait largement sentir aussi. Avant de poser mes questions, j'ai une proposition de résolution. Elle va peut-être être affichée. Ou après.

Ma première question : la Municipalité est-elle au courant de la propagation des punaises de lit dans l'ensemble du réseau d'hébergement d'urgence, et qu'a-t-elle fait à ce sujet ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, Sports et cohésion sociale : – Merci pour ces questions qui permettent de parler de la lutte contre un fléau qui dure depuis plusieurs années. C'est même avant ce qui est mentionné dans l'interpellation. C'est un vrai problème de santé publique.

Ce que je peux vous dire, c'est que les services de Mme Litzistorf et le responsable des dispositifs d'urgence travaillent d'arrache-pied. La problématique des punaises de lit date du printemps 2020. Date à laquelle le problème s'est manifesté principalement dans les hébergements d'Yverdon, notamment.

Des contrats ont été passés avec des entreprises de désinfection afin de traiter les lieux infestés pour définir des passages préventifs mensuels. Ces mesures ont porté leurs fruits dans certaines situations. Par exemple, dans le centre d'hébergement d'urgence d'Yverdon. Mais dans d'autres, la contamination n'a pas été maîtrisée, malgré les multiples efforts réalisés.

À ce jour, certains centres d'hébergement comme L'Étape et la Marmotte sont contaminés par la présence de punaises. Ainsi, les mesures prises depuis 2020 ont consisté en des passages préventifs mensuels d'une entreprise de désinfection dans chaque hébergement du canton, des traitements chimiques dans le cas du Sleep-in. Il y a eu la fermeture pendant deux mois et demi l'hiver passé pour permettre un traitement de fond, et malgré l'ensemble de ces mesures, le problème n'est pas résolu.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Comment la Municipalité explique-t-elle une réaction si tardive face à l'infestation ?

Mme Émilie Moeschler, Sports et cohésion sociale : – Des mesures ont été réalisées avec des entreprises professionnelles. Il y a des entreprises de désinfections qui sont intervenues. Cela a été fait entre la Ville de Lausanne, la Direction générale de la cohésion sociale, l'Office du médecin cantonal, ainsi qu'une entreprise de désinfection expérimentée et familière dans la gestion de questions sur plusieurs sites. Ce plan d'action sera lancé dans les jours à venir. Nous venons de recevoir la confirmation du Canton, qui prendra en charge l'entièreté des coûts.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Pour quelles raisons la gérance de la Ville de Lausanne tarde-t-elle à donner suite aux devis nécessaires pour traiter les lieux infestés ?

Mme Émilie Moeschler, Sports et cohésion sociale : – Nous travaillons avec un établissement de manière très proche pour trouver des solutions pour les travaux qui peuvent être mis en place pour la désinfection.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Afin de contenir l'infestation, la Municipalité envisage-t-elle de prendre des mesures pour éviter la circulation des personnes sans-abri entre les différents lieux d'hébergement d'urgence tout en garantissant les prestations ? Et si oui, dans quel délai ?

Mme Émilie Moeschler, Sports et cohésion sociale : – Le plan d'action de la question 2 comprend huit mesures. Désinfection, un scanning pré et post-traitement par des chiens, la réalisation de travaux dans des immeubles pour boucher les trous qui permettent aux punaises de se cacher pour se protéger des traitements.

Aussi la désinfection des bagages et le traitement des bénéficiaires et la présence de professionnels de médecins du monde pour gérer les dispositifs de prise en charge et d'information des bénéficiaires. Le protocole ne prévoit pas de fixation des usagers sur les sites d'accueil. Les mesures mentionnées sont jugées plus efficaces que celles-ci à ce stade par les spécialistes.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – La Municipalité reconnaît-elle les risques d'une infestation durable pour la santé physique et psychique, en particulier des personnes en situation de précarité, et que compte-t-elle faire à ce sujet ?

Mme Émilie Moeschler, Sports et cohésion sociale : – La Municipalité reconnaît l'impact notable des piqûres de punaises sur la santé psychique et physique des bénéficiaires et des personnels de structure. C'est la raison pour laquelle l'important plan de lutte est mis en place pour stopper la contamination. C'est aussi la raison pour laquelle l'office de médecins du monde et l'Office cantonal sont associés. Les piqûres de punaises de lit ne présentent pas un risque de transmission d'agents infectieux.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Si des sites d'hébergement d'urgence doivent être temporairement fermés pour traiter les chambres et lieux communautaires, quelles solutions d'hébergement la Ville prévoit-elle afin de garantir les prestations ?

Mme Émilie Moeschler, Sports et cohésion sociale : – L'entreprise confirme ne pas travailler avec le principe de fermeture de sites. Les chambres contaminées sont traitées sans que la structure doive être fermée. Dans le cas où malgré tout l'une ou l'autre structure ne pourrait plus être exploitée, une solution de repli serait proposée comme il a été fait l'hiver passé en relogant le Sleep-in pendant les deux mois et demi de traitement.

Discussion

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Je propose une résolution : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires afin d'éradiquer sans délai et efficacement les punaises de lit dans les lieux d'hébergement d'urgence tout en garantissant l'accès aux prestations ».

On demande simplement que les punaises de lit puissent être simplement éradiquées. Et ce, à compter d'aujourd'hui. C'est un fléau qui dure. Je pourrais enchaîner sur un commentaire par rapport aux réponses de Mme Moeschler. Finalement, je dirais que le fait qu'on ne prenne pas en compte dans le dispositif que je reconnais et qui est pertinent, mais qu'on ne prenne pas en compte la circulation des personnes dans différents lieux et de ne pouvoir rester logé dans un même lieu d'hébergement d'urgence de manière plus ou moins durable, ce serait un élément à prendre en compte dans le dispositif.

On peut voir que ces personnes sans-abri qui peuvent circuler d'une ville à l'autre, notamment dans la ville d'Yverdon, vers d'autres lieux d'hébergement ont pu être concernées. La circulation de ces personnes et leurs contraintes de ne pouvoir être fixées à un endroit et au risque qu'ils prennent leurs aises dans des lieux qui sont pourtant destinés à des personnes sans-abri, cela me semble questionnable. Je souhaiterais aussi que cet élément soit pris en compte.

Je remercie Mme la municipale pour ses réponses. Effectivement, un dispositif existe, mais la réponse par rapport aux risques notamment psychiques de ces personnes et à l'augmentation d'une forme de stigmatisation me paraît insuffisante.

Ces personnes qui vivent dans la précarité, il faut pouvoir leur fournir des logements salubres. Le sens de cette résolution va dans le sens d'une prise en compte immédiate de ces problématiques.

Résolution Anaïs Timofte

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires afin d'éradiquer sans délai et efficacement les punaises de lit dans les lieux d'hébergement d'urgence, tout en garantissant l'accès aux prestations.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le groupe PLR soutiendra cette résolution. C'est des choses que j'ai évitées le plus possible quand je voyageais en auberge de jeunesse, être confronté à ces petites bêtes. Il est urgent que les efforts de la Municipalité soient contenus pour arriver à une solution satisfaisante.

Mme Émilie Moeschler, Sports et cohésion sociale : – J'aimerais juste dire que ça fait deux ans, depuis le début du problème, que des mesures sont prises. Ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas de mesures pour éradiquer le problème.

Ça se transmet beaucoup par les sacs et par les habits qui sont dans les sacs, plus que ceux qui sont sur les personnes. Ce qui est nouveau depuis ce printemps, c'est que ça touche aussi l'Étape et plus d'hébergements. Il faut un plan d'action massif. Ça a été fait en collaboration avec le Sleep-in et des entreprises spécialisées, avec les services de ma collègue Litzistorf. Les choses ont été prises en main rapidement.

Maintenant, on arrive à un tel degré de développement, mais ça ne touche pas que des hébergements d'urgence, on doit prendre un plan très important. Médecins du monde, ça veut dire qu'il y a du personnel en renfort sur place, aussi pour accompagner, rassurer les personnes qui sont hébergées dans les hébergements d'urgence. Aussi pour prendre soin de la santé psychique des personnes. Quand on parle de tentes chauffantes, ça veut dire que les personnes qui arriveront devront donner leurs affaires, on va leur donner d'autres habits qui ont été lavés et désinfectés, ils vont donner leurs habits qui vont être lavés et désinfectés, et leur sac également, et après ils pourront aller dans l'hébergement qui est en traitement. On est dans quelque chose de massif. Si on le fait avec le médecin cantonal qui est spécialisé dans ces questions-là, c'est pour avoir une solution qui soit la plus efficace possible à tous les niveaux.

C'est important de dire que ce n'est pas vrai, que rien n'a été fait depuis deux ans, les choses ont été faites. On va en tâtonnant, car il est difficile de trouver des solutions rapidement. Il faut laisser les murs râpeux. On est ravis d'avoir le feu vert du Canton qui dit qu'il prend ça en charge pour essayer d'éradiquer les choses. C'est ce qu'on va faire le plus rapidement possible.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Pour appuyer les propos de ma collègue Émilie Moeschler, je la remercie d'avoir précisé que ce n'est pas le Service des gérances qui est ici en question par rapport à la problématique des lieux que vous évoquez, car c'était une autre gérance et un autre partenaire.

Ceci étant dit, venir affirmer et confirmer les propos de Mme Moeschler, à savoir qu'on travaille avec cette problématique de punaises de lit depuis de nombreux mois. Comme elle l'a très bien expliqué, ce n'est pas si simple que ça. Je parle de ce que je connais, car celui-ci a été géré par gérance, on est venu trois fois, car on avait pas mal de problèmes de punaises de lit là-bas. On est venus trois fois faire ce qu'il fallait. Si on veut rentrer dans les détails, on avait demandé que le canapé qui était la source de ces punaises de lit soit débarrassé, et il n'a pas été débarrassé. Ça prend du temps par rapport au contexte dans lequel on évolue, qui n'est pas si simple que cela. J'appuie les propos de Mme Moeschler en disant qu'il est faux de dire qu'on ne fait rien.

C'est une problématique d'un point de vue santé, physique ou psychique, qui est complexe. On connaît le droit du bail tout aussi bien que tout le monde. Avec cette affaire de punaises de lit, la jurisprudence dit que c'est le bailleur qui doit faire ces désinfections et les travaux sur l'ensemble de l'appartement. Les locataires et ceux qui habitent ces lieux doivent s'occuper de leurs affaires. On voit qu'il y a de la plus-value dans l'action de la Municipalité avec d'autres partenaires. Nous allons de l'avant sur cette problématique des punaises de lit, qui n'est pas simple.

M. Yusuf Kulmiye (Soc.) : – Au nom du groupe socialiste, je voudrais vous remercier pour avoir soulevé cette question très importante. C'est une question très complexe. Nous soutiendrons cette résolution et nous aimerions tout de même dire que c'est faux de dire que rien n'a été fait depuis deux ans. C'est faux de passer outre la collaboration qui est faite avec les acteurs de ce domaine. Ce sont des problèmes qui se passent au niveau communal. C'est une problématique qui existe à tous les niveaux.

On remercie la Municipalité pour sa prise de considération. On vous remercie aussi vous, madame l'interpellatrice de montrer ce que vivent les personnes présentes dans ces logements. Il faut que ce travail en réseau continue avec les acteurs de l'hébergement d'urgence. Merci beaucoup.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Pour remercier l'interpellatrice d'avoir mis ce sujet sur la table. C'est important de parler de ce fléau. On espère que le feu vert du Canton permettra d'aller dans le bon sens et on espère qu'une partie du problème pourra être résolue avant la réouverture des hébergements d'urgence cet hiver. Nous soutiendrons la résolution.

La discussion est close.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non, et 1 abstention, adopte la résolution de Mme Timofte.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Christiane Schaffer et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Je suis un peu prise à brûle-pourpoint. Rapidement dire que le groupe des Vertes et Jeunes vertes salue la réponse complète de la Municipalité. L'interpellation est nécessaire. La question de la mise en œuvre par la ville de Lausanne de moins en moins de nouvelles normes pénales allant de sa modification entrée en vigueur en juillet 2020, et qui pénalise la discrimination basée sur l'orientation sexuelle est fondamentale. Pour rappel, par ailleurs, le corps électoral lausannois avait à 86% soutenu cette modification. À titre personnel, ça me rend très fière d'être Lausannoise.

S'agissant du rapport et des réponses de la Municipalité, nous saluons les engagements forts pris par celle-ci afin que toute personne puisse suivre et affirmer son identité et expression de genre ainsi que son orientation sexuelle en toute liberté et sécurité. Une administration communale et non discriminante à l'égard de son personnel et de ses administrés.

Pour revenir sur les réponses aux questions, nous dirons que nous saluons l'effort de formation et de sensibilisation des agentes et des agents du corps de police via la merveilleuse association qu'est Pôle agression violence.

On peut constater qu'il est nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier, car cette non-discrimination n'est pas toujours acquise. N'hésitons pas à nous former et à nous réformer. On ne peut qu'espérer que les formations seront plus longues que prévu et qu'elles seront consistantes.

Concernant les statistiques d'agression, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle norme pénale, nous nous réjouissons de la mise en place d'outils que nous espérons efficaces pour le monitoring des situations par la police qui se contente d'avoir bientôt des chiffres plus précis sur les infractions

LGBTQI-phobes, chiffres qui nous manquent pour 2021 sauf erreur. Nous remercions la Municipalité de continuer avec cette politique ouverte. Nous avons remarqué que tout au long du rapport, elle cite les personnes LGBTQI+ et dans la sensibilisation qui sera faite auprès de ses citoyennes et citoyens.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Tout comme le groupe des Verts, nous remercions la Municipalité pour ses réponses complètes. Nous saluons le fait que la Municipalité contrairement au Parlement national, est tout à fait consciente que les personnes transforment parti de la communauté LGBTQI. Nous profitons du débat pour poser une question pas totalement en lien avec l'interpellation, mais pas hors sujet non plus: où en est le processus d'embauche pour la personne qui doit être embauchée pour gérer la politique LGBTQI+ de la Ville ?

L'interpellation tient compte des violences qui se passent dans l'espace public, mais pas de celles qui peuvent avoir lieu dans le foyer. La Municipalité est plus complète et mentionne des problèmes de harcèlement qui peuvent avoir lieu dans les hébergements collectifs pour personnes LGBTQI+. Nous nous demandons si la Municipalité réfléchit à des mesures qui pourraient être prises pour répondre à cet enjeu-là.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Veuillez excuser mon retard, j'étais en discussion avec M. Payot. Merci pour les réponses apportées. C'est dire combien la ville de Lausanne considère un rôle inclusif dans les questions importantes tendant à accompagner les différentes expressions de genre, d'orientation et autre choix dans le domaine, s'il s'agit de choix.

Concernant les questions posées et les préoccupations, je dois dire que le processus de recrutement de la personne en charge du projet LGBTQI+ pour la ville de Lausanne a pris un certain retard du fait du nombre très important de dossiers qui ont été déposés et de leur très grande qualité pour la quasi-totalité des dossiers qui ont été déposés. Le choix qui sera fait n'est évidemment pas facile dans ce cadre, parce qu'on aurait envie de retenir plusieurs personnes.

S'agissant des questions de violence ou d'infraction aux différentes normes, en particulier dans le domaine de l'hébergement et de la sensibilisation à ces questions, cette politique est plus difficile à mener pour la police parce que, par ailleurs, il n'y a pas de présence policière dans les lieux d'hébergement d'urgence, et c'est bien normal ainsi. Ce n'est pas une tâche policière. Néanmoins, je peux m'engager à ce que cet élément soit également pris en compte parmi les différentes mesures qui seront mises en place par la personne en charge de la politique LGBTQI+ dans un avenir proche. Je suis à disposition, évidemment.

La discussion est close.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Deux ans sans piscine c'est trop ! »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je me permets de sourire parce que j'avais demandé l'urgence à l'époque. Effectivement, la résolution passe maintenant et les travaux sont terminés. C'est un sourire un peu amer, si j'ose dire. Je remercie la Municipalité de ses réponses.

Toutefois, il y a quand même quelques éléments qui ont retenu mon attention. À la question : « Avez-vous effectué un sondage des préférences été/hiver auprès des intéressés, les personnes qui viennent à la piscine ? » Non, il n'y a pas eu de sondage. C'est une réponse claire. Il n'y a pas

eu une étude des besoins de la région. Je le regrette. À l'avenir, quand il s'agit des travaux qui impactent un quartier autant que ce type de travaux, il faut une enquête qui soit faite.

Sur la saison d'hiver ou la saison d'été, on a l'impression que c'est une question de la saison qui rapporte le plus par rapport à l'autre. Visiblement, la natation libre des personnes dans le quartier rapporte moins. Je le regrette. Ensuite, je voudrais juste noter qu'il y a effectivement...

Nous avons convenu qu'il y a des compensations par rapport à un certain public qui avait de la peine à se déplacer pour aller à Pully. Et j'ai découvert cet été un petit papier accroché à la porte de la piscine qui disait qu'on pouvait passer chez son médecin traitant pour demander une attestation comme quoi on avait un handicap pour pouvoir profiter de certaines compensations. J'ai trouvé ça pas très respectueux.

Ça veut dire qu'une personne qui a de la peine à se déplacer doit aller chez son médecin dire que c'est vraiment très grave et elle doit ensuite faire une démarche de demander une attestation de handicap. Je ne sais pas combien vous en avez reçu, mais je voulais savoir un petit peu, ces compensations que vous avez affichées sur la porte, à combien de personnes elles ont été attribuées ? Les personnes âgées auxquelles je pense et qui allaient régulièrement à la piscine sont effectivement allées à la piscine. Au lieu d'y aller tous les matins, elles y sont allées que deux ou trois fois par semaine.

Cela peut paraître pour certains pas très grave, mais lorsque l'on a atteint un certain âge et que c'est le seul sport que l'on peut faire, réduire de moitié cette activité, ça a un impact logique assez important sur les personnes. Sinon, je n'ai pas de résolution à déposer. J'espère que la piscine l'année prochaine sera ouverte début mai et fera carton plein.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci à Mme Piron pour sa prise de parole et ses questions. On avait répondu le 9 décembre de l'année passée à cette interpellation. Nous avons communiqué cela pour que vous ayez les réponses avant que les travaux soient faits. Évidemment, la discussion a lieu seulement ce soir.

En termes de compensation, c'était quelque chose qui était sorti de la discussion en commission, il y avait la question de transport pour les personnes qui pouvaient en avoir besoin. Comme vous le dites, il y avait la formation pour transport et handicap. Il fallait un certificat médical. C'est le fonctionnement, mais il y avait aussi l'information de l'entrée de bénévoles où un accompagnement pouvait se faire.

Auprès du délégué senior, nous n'avons pas eu d'appel pour des personnes qui devaient être accompagnées. Nous avons eu des retours pour des personnes qui ont trouvé des solutions pour se déplacer, prendre le bus et aller de leur quartier à Bellerive. Elles étaient ravies de redécouvrir Bellerive.

C'était une belle expérience. Par rapport aux compensations, ce que l'on a fait, la Municipalité, c'est que l'on a ouvert deux semaines de plus Bellerive. Ce n'était pas financièrement planifié. En compensation, on a trouvé la possibilité d'ouvrir deux semaines de plus Bellerive, du 7 mai au 28 août.

Vu que la question a été posée une fois dans la presse, je profite aussi pour dire qu'en cas de canicule, quand il fait plus de 30°C le soir à Bellerive, on ouvre plus longtemps. On ferme à 21 h au lieu de fermer à 20h30. Nous l'avons fait cette année. Il y a des adaptations en canicule. Montchoisi va rouvrir au mois de mai l'année prochaine. On s'en réjouit.

La discussion est close.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Anaïs Timofte et consorts : « Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses aux questions de mon interpellation pour laquelle je rappelle l'urgence. Pour cette problématique de l'eau dite colorée, les différentes communes propriétaires ont pu gérer les risques dans l'ensemble et trouver des solutions dans la plupart des logements des communes concernées.

Une question subsiste tout de même. Est-ce que le rachat du réseau est toujours considéré comme un bon investissement d'un point de vue strictement économique, au vu de la pollution au chlorothalonil.

Autre élément, si la Municipalité par rapport à l'eau colorée pouvait se faire, c'est dû au pH dans l'eau qui a fait se dissoudre la rouille dans les canalisations, au vu de cette problématique, il y a lieu d'être attentif à la qualité de ces canalisations sur le long terme, ainsi qu'à l'ampleur de la rouille et l'éventuelle dangerosité en espérant que cela soit bien géré, que cela soit connu et que cela ne se répercute pas sur les locataires en bout de chaînes qui ont parfois peu de marge face aux propriétaires et à leurs obligations. Jusqu'ici, je n'ai pas de résolution à déposer.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – J'aimerais aussi remercier la Municipalité pour ses réponses, y compris le complément d'information qui a été récemment apporté dans le communiqué « Le chlorothalonil et ses métabolites, point de situation n° 6 ».

Je voulais féliciter les services de l'eau de leur gestion de cette pollution et de ses conséquences, notamment aussi d'être intervenu pour apporter une solution pratique au problème de l'altération du goût, de l'odeur et de la couleur de l'eau à la suite du changement d'approvisionnement de l'eau. Bien que, comme le dit la réponse de la Municipalité, cela ne relevait pas directement de la responsabilité de la ville, le service a fait cet effort pour apporter des solutions et une aide aux locataires qui sont souvent impuissants et ne peuvent pas faire changer les verticalités dans les immeubles concernés. Cette initiative est à saluer.

Un autre point que j'aimerais bien relever et saluer, c'est l'information continue en la matière de la part du service de l'eau. Il ne s'est pas contenté de donner une première information, mais a donné régulièrement des communications sur les premières mesures, puis sur les essais pour tenter d'éliminer le chlorothalonil, les captages concernés, etc. On encourage le service à continuer dans cette voie de la transparence et de l'information.

Pour finir, j'arrive à une question que j'aimerais poser au municipal : à l'origine de toute la problématique, se trouve la pollution des sources d'eau potable par le chlorothalonil. C'est un produit phytosanitaire qui a été largement disséminé avant que l'on découvre la nocivité de ses métabolites pour la santé humaine. Il est fort probable que cela se répète avec d'autres substances ; en outre, nous ne connaissons pas les conséquences de l'effet « cocktail » des différents produits phytosanitaires utilisés. D'où ma question :

Les sources d'eau lausannoises sont-elles protégées par des zones de protection des eaux souterraines suffisantes, pour empêcher l'utilisation de produits phytosanitaires dans un périmètre suffisamment large ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Merci pour l'interpellation et pour les questions ultérieures, ainsi que les compliments qui ont été donnés au service de l'eau. Je ne manquerai pas de les leur transmettre.

Pour le taux de retour sur investissement pour le rachat du réseau, je pense que je vais rassurer Mme Timofte, les autorités sont très attentives à la situation. Nous ne pouvons pas prêter les Lausannois et les Lausannoises par rapport à d'autres habitants. Nos calculs sont faits sur le fait que le prix de l'eau doit être le même pour tous. Cela fait que l'on doit accueillir en nombre de nouvelles communes. Cela dépend aussi des réseaux et de la densité de population concernée. Ce qui coûte cher dans l'eau, une partie, c'est les tuyaux.

La qualité de l'eau reste au centre des préoccupations. Le service de l'eau travaille avec les autorités cantonales dans le cadre des grosses évolutions que connaît la confédération. La commission de gestion s'est prononcée sur la question de surveillance des eaux souterraines et sur la façon de mieux les protéger. Là, nous travaillons. Il y a une espèce de jeu de ping-pong où certains cantons considèrent que la fédération doit jouer un rôle plus important. Vous pouvez définir des zones plus larges.

À ce titre, nous sommes dans le cadre d'un groupe de travail avec le canton pour définir et faire des tests de définition de zones. On a vu que des travaux avec des agriculteurs du côté des sources de Thierrens n'avaient pas donné les résultats attendus. Malgré de nombreuses années sans utilisation des pesticides, les traces du chlorothalonil restaient dans le sol et se retrouvaient dans les eaux qui ont été entièrement détournées. Ce projet, il a également mobilisé beaucoup les autorités françaises.

La chance du « château d'eau de l'Europe », c'est de pouvoir prendre des mesures sûres tout le long de la chaîne. Pour autant, on ne pollue pas nos propres sources. C'est le sens des travaux à Saint-Sulpice. J'y reviendrai dans ce Conseil, et les travaux dépolluants à Epura.

Grosso modo, on prend de l'eau dans le lac, on la distribue dans le bassin versant et on la retrouve à la station d'épuration qui donne également dans le lac. On a le devoir d'être responsables. On va voir des eaux que l'on pollue potentiellement. On aimerait évidemment retrouver cette capacité d'utiliser les autres sources. Elles ne coûtent pas cher à exploiter. Il n'y a quasiment pas besoin de la traiter s'il n'y avait pas les résultats du chlorothalonil.

On va informer toutes les parties prenantes de ce qu'on pourrait faire. Si vous devez mettre une installation industrielle pour traiter l'eau, il faut avoir un certain débit et des clients de l'autre côté. Ce n'est pas forcément le cas des sources de Thierrens. On va continuer à protéger nos sources.

La discussion est close.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Vers des itinéraires de manifs réellement accessibles à toutes et tous ! »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Merci à la Municipalité pour les réponses. Une réponse rapide à cette interpellation. L'idée était de mettre la question de l'accessibilité universelle aux personnes en situation de handicap au cœur des défilés et cortèges au cœur de Lausanne.

Pour les personnes qui ont déjà organisé des cortèges, vous savez comment ça se passe quand on part de l'itinéraire, on a des réunions avec des représentants de la police, des tl et des services d'urgence. Tous les aspects sont évoqués. Je me suis dit que la question de l'accessibilité universelle pouvait être soulignée. Les réponses de la Municipalité vont dans ce sens-là. On a une

divergence de fond, car moi, je suggère de mettre cette question par petites doses dans cette question de l'attribution des itinéraires de manifestations et les réponses municipales parlent d'accessibilité universelle absolue et non pas proportionnée.

La Municipalité part de ce principe de proportionnalité qui doit être appliqué et qui permet de tolérer les inégalités si l'avantage procuré aux personnes en situation de handicap et la dépense qui en résultera ou latente qui serait portée à l'environnement et au patrimoine ou alors latente qui serait portée à l'exploitation du trafic...

Rien ne va contre ces différents aspects. La Municipalité parle du fait qu'il serait difficile d'imposer aux organisateurs un parcours qui réponde à ces critères d'accessibilité absolue. Ce n'est pas du tout ce que je suggère à ce niveau-là. Les réponses vont globalement dans le bon sens, mais au final, elles ne répondent pas vraiment à ce sur quoi j'essaie d'amener la Municipalité. C'est pourquoi je compte déposer une résolution, qui est la dernière possibilité de rebondir sur ce sujet qui irait de telle sorte : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne compte de l'accessibilité universelle dans la mesure du possible et informe les organisateurs lors des séances...

J'ai mis un certain nombre d'itinéraires qui sont relativement problématiques pour des personnes qui ont des poussettes ou autres. Ce n'est pas l'interpellation la plus importante de cette législature, mais c'est un thème qui tient à cœur à de nombreuses personnes. Si ce n'est pas une des tâches du délégué à l'accessibilité, ça peut être souligné dans ce conseil. Je me réjouis d'entendre vos prises de position.

Résolution Ilias Pancharad

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne compte dans la mesure du possible de l'accessibilité universelle lors de l'attribution des itinéraires de manifestations et informe les organisateurs·trices à ce propos lors des séances de coordination.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Avec Ensemble à Gauche, on salue la demande et on soutient les préoccupations qui ont été dites par Ilias Pancharad. En effet, c'est régulièrement que des personnes contactent les mouvements sociaux et expriment leur désarroi face aux itinéraires et à la possibilité de participer à une manifestation pour laquelle elles auraient envie et besoin de participer.

De plus, j'aimerais souligner qu'il y a un manque de clarté dans ce qui est désigné dans la réponse municipale, soit le respect de la volonté des organisateurs et organisatrices qu'affirme respecter la ville. Très régulièrement, des itinéraires, notamment pour les manifestations du plus grand mouvement social en Suisse ces dernières années, la grève féministe, sont modifiés ou sont contraints lors de séances qui ont été mentionnées, donc on peut bien imaginer très masculine avec des services qui contraignent les féministes de passer par des chemins absurdes et qui sont parfois dangereux, des rues trop étroites. Ça s'est passé notamment plusieurs fois quand on nous interdit de passer par Cécil et qu'on doit passer par la rue de Savoie, qui est hyper raide.

M. Olivier Marmy (PLR) : – J'aimerais amener une considération un peu différente, mais complémentaire. Il se trouve qu'en dix jours, certains commerçants m'ont fait part d'une certaine lassitude par rapport à ces manifestations qui entravent leur activité. Il faut aussi tenir compte de l'activité économique en ville. Ça concerne systématiquement que Lausanne qui est une ville-centre. On doit tenir compte dans l'établissement de ces itinéraires des intérêts de certains commerces ou de zones à forte consommation pour ne pas trop les entraver dans leur activité.

La discussion est close.

Le Conseil, 42 oui, 13 non, et 6 abstentions, adopte la résolution de M. Ilias Pancharad.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'ai déposé cette interpellation après l'opération de communication qu'on peut qualifier de rondement menée par la Municipalité quand la première guette a été nommée il y a plus d'une année. Je me suis finalement demandé pourquoi on se réjouissait en 2022 qu'une femme accède à une fonction administrative. Ce qui m'intéresse de savoir, c'était de savoir s'il y avait des empêchements administratifs réglementaires ou une tradition qui faisait que jusqu'à ce moment-là, aucune guette n'avait occupé ce poste à la fois prestigieux et relativement unique au niveau européen.

Les réponses prouvent qu'il n'y avait aucun empêchement à ce qu'une guette soit nommée auparavant. Si cette fonction est restée masculine, c'est que la Municipalité était victime d'un stéréotype de genre et que, prise par l'illusion de sa propre maternité, elle a jugé bon de communiquer lorsqu'elle renonçait à son stéréotype de genre. Je pense que cette communication aurait pu nous être épargnée et que la Municipalité aurait plutôt dû s'interroger sur pourquoi, au final, n'avons-nous jamais employé de guette malgré l'égalité des hommes et des femmes.

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – J'aimerais remercier l'interpellateur qui, grâce à son objet, nous permet de mettre ce soir la lumière sur le problème de la place des femmes qui fait encore défaut dans certaines fonctions publiques.

Dans sa réponse, la Municipalité rappelle que si aucun corps de métier n'est réservé en genre, certaines fonctions demeurent de facto exercées exclusivement par des hommes, ou exclusivement par des femmes. L'exemple mentionné d'absence de femmes sapeurs-pompières à Lausanne est significatif à cet égard, ainsi que le pourcentage très infime d'homme exerçant comme éducateur de la petite enfance.

Au contraire de l'interpréteur, qui la critique, je salue la communication de la Ville qui a permis de marquer le changement lors de nomination de la première guette de Lausanne promouvant ainsi la visibilité des femmes, en l'occurrence lorsqu'elles accèdent à une fonction publique tenue historiquement par des hommes.

Ça a eu un impact très important, car les médias du monde entier en Europe, en Asie ou aux États-Unis, ont parlé de cette première guette lausannoise. C'est ce type d'événement qui permet d'enlever des notions de genre à certaines fonctions. On peut souhaiter que la Ville de Lausanne, qui dans sa réponse met en avant la problématique des pompiers et des éducateurs de la petite enfance en avant, intensifie ses efforts pour inverser la tendance dans ces corps de métier. Les Verts soutiennent cette stratégie et l'encouragent par le dépôt de plusieurs postulats en ce sens. Pour les exemples plus récents, il y a celui d'Alexandra Gerber, par exemple.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Il m'appartient de parler de la politique d'égalité hommes-femmes de la Ville de Lausanne de manière d'autant plus brève qu'elle appartient, en principe, plutôt à ma collègue Florence Germond.

Les inégalités ne se limitent pas simplement à des obstacles réglementaires ou explicites, mais il y a toute une série d'obstacles qui sont plus ou moins informels et qui peuvent être symboliques, qui peuvent être dans l'organisation matérielle, avec l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale. La Ville de Lausanne a la volonté de favoriser l'égalité d'une part naturellement, en ne discriminant pas hommes et femmes, mais aussi en ayant des mesures actives de promotion pour pouvoir leur donner de la visibilité.

C'est le cas dans le cadre des noms des rues de personnalités féminines dans les rues de Lausanne. C'est peut-être aussi en affirmant la légitimité de leur présence dans l'espace public qu'on peut s'attaquer à des phénomènes qui naturellement sont plus larges et plus actifs, et qui doivent aussi s'accompagner d'une organisation du travail qui puisse être adaptée à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, même si le poste de guette s'y prête fort peu.

La discussion est close.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 25.

TEXTE PROVISOIRE